COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 AVRIL 2017 A VOUZIERS

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Martine BAUDART; Agnès BEGNY; Josette COURAULT; Béatrice FABRITIUS; Brigitte GERARD; Ghislaine JACQUET; Sylvie LEFORT; Patricia LESUEUR; Pascale MELIN; Louisette NOIRANT; Françoise PAYEN; Chantal PIEROT; Suzanne RAULIN; Anne SEMBENI; Andrée THOMAS; Martine VERNEL; Messieurs Claude ADAM; Michel ADIN; Patrick BEBIN; Tony BESANCON; Bernard BIENVENU; Guy BOIZET; Daniel BOUILLON; Jacques BOUILLON; Mathieu BOUILLON; Pascal BOXEBELD; Patrick BROUILLON; Jean BROYER; Roland CANIVENQ; Jean-Pierre CORNEILLE; Dominique DANNEAUX; Claude DEBOURCES; Gérard DEGLAIRE; Pierre DEMISSY; Yann DUGARD; Philippe ETIENNE; Olivier GODART; Jean-Baptiste GOMEZ; Jacques GROSSELIN; Bertrand HAULIN; Bruno JUILLET; Jean-Michel LACATTE; Hervé LAHOTTE; Dominique LAMY; Jacques LANTENOIS; Pierre LAURENT-CHAUVET; Jean-Marc LOUIS; Thierry MACHINET; André MALVAUX; Frédéric MALVAUX; Christophe MANCEAUX; Raoul MAS; Frédéric MATHIAS; François MEENS; Michel MEIS; Christian MIELCAREK; Christian NICOLITCH; Daniel NIZET; Jacky NIZET; Hubert OUDIN; Guy PAYEN; Ludovic PHILIPPE; Florent PIERSON; Patrick RACOUR; Frédéric RATAUX; Olivier RAULET; Damien RENARD; Jean-Pol RICHELET; Dominique ROBIN; Francis SIGNORET; Sylvain SIMON; Benoît SINGLIT; Vincent THIERION; Pierre THIERY; Bruno VALET.

Représentés: Mesdames Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à M. Michel ADIN; Régine BRUSA donne pouvoir de vote à M. Jacques GROSSELIN; Pauline COSSON donne pouvoir de vote à M. Dominique LAMY; Maryvonne LENFANT donne pouvoir de vote à Mme Agnès BEGNY; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM; Messieurs Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET; Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON; Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Mme Patricia LESUEUR; Thierry CHARTIER donne pouvoir de vote à M. Olivier GODART; Dominique COLSON donne pouvoir de vote à M. Bertrand HAULIN; Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à M. Hervé LAHOTTE; Patrice FERON donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN; Benoît HUREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PIEROT; Patrick LESOILLE donne pouvoir de vote à M. Daniel BOUILLON; Jean-Philippe MASSON donne pouvoir de vote à M; Yann DUGARD; Denis OUDIN donne pouvoir de vote à M. Hubert OUDIN; Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET; Eric POUCET donne pouvoir de vote à M. Gérard DEGLAIRE; Guillaume QUEVAL donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT; Michaël SCHWEMMER donne pouvoir de vote à M. Jean BROYER.

Absents excusés: Madame Agnès MERCIER; Messieurs Vincent FLEURY; Régis GAVART; Jean-Claude MULLER; Lionel VAIRY.

Absents non excusés: Mesdames Christine DAPPE; Marie-Hélène DEVER; Marie-Hélène FOURCART; Christelle HERBAY; Karine PASSERA; Messieurs François BARDIAUX; Thierry BAUSSART; Bernard BESTEL; Joël CARRE; Eladio CERRAJERO; Gilles COLSON; Bruno DESWAENE; Christophe DION; René FRANCART; Vincent GAVART; Bernard GIRONDELOT; Eric HAULIN; Christian HULOT; Didier LANGE; Gilles LEJEUNE; Jean-Yves PIC; Georges PINCON; Bruno RAUSSIN; Thierry RENAUX; Alain SEMBENI; Dominique THOREL; François TORTUYAUX; Jean-Claude VIEILLARD

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, DGS, Mme ODIENNE Karine, DGA, M. Charles André BESTEL, Responsable des Finances et des Ressources Humaines, Mme AUBURTIN Stéphanie, assistante de direction.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les élus communautaires de leur présence.

Au préalable, il demande aux délégués de respecter un moment de recueillement pour M. Michel COLIN, Maire de Contreuve, décédé. L'assemblée observe une minute de silence.

Monsieur le Président informe que Monsieur le Préfet a signé l'arrêté portant extension des compétences, qui intègre dorénavant la compétence « Plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu » aux compétences obligatoires exercées par la communauté de commune de l'Argonne Ardennaise.

La 2c2a a recruté Mme Anaïs Mahaut, chargée de mission PLUI, qui va mettre en œuvre cette compétence depuis le 3 avril dernier.

Celle-ci se présente à l'assemblée.



Monsieur Raoul MAS est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.



- 1. POINT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL
- Le Président présente à l'assemblée les décisions prises par le Bureau par délégation du Conseil Communautaire au cours de la séance du 29 mars dernier.
- Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de rénovation de toitures et façades : 1 189.11 €
 façades ; 4 188.13 € toitures
- Modification du montant d'une subvention attribuée à un particulier pour la rénovation de la façade de son habitation principale passant de 1 086.55 € à 1 316.07 €
- o Attribution d'une subvention d'un montant de 1500 € à l'association Argonne PNR
- o Attribution d'une subvention d'un montant de 2 400 € à l'association locale de la Croix Rouge
- Autorisation de dépôt d'une demande de subvention pour l'ingénierie de l'ORAC auprès de la Région Grand Est
- Autorisation de dépôt d'une demande de subvention pour le fonctionnement des MSAP au titre du FNADT
- Modification du plan de financement prévisionnel de l'ingénierie LEADER 2017 et autorisation de dépôt de demande de subvention
- Approbation de la proposition de programmation pour le Contrat de Territoire 2017/2020 avec le Conseil Départemental

Aucun commentaire n'étant fait, le Conseil communautaire en prend acte.

2. <u>APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13/02/2017</u>

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de séance du 13 février 2017.

3. <u>LEADER 2014/2020</u>: <u>APPROBATION DU DOSSIER DEFINITIF EN VUE DU CONVENTIONNEMENT AVEC L'AUTORITE DE GESTION</u>

Mme Hien TRAN présente le dossier LEADER.

Elle précise que le comité de programmation LEADER, la présidente, Marie-Christine Géant, ainsi que les services de la 2c2a ont travaillé depuis plusieurs mois afin de mettre en place le dispositif juridique, administratif et financier qui va permettre de déployer ce programme européen sur le territoire de la 2c2a. Le programme européen LEADER permettra de cofinancer des projets qui auront un impact sur le territoire et y seront développés. Aujourd'hui ce travail préparatoire arrive en phase finale, la 2C2A, structure porteuse, va conventionner avec la Région qui est l'autorité de gestion.

Le Conseil communautaire en date du 20/10/2015 a approuvé le dossier de candidature LEADER qui a été retenu par la Région Grand Est en début d'année 2016.

L'année 2016/2017 a été consacrée à la préparation du conventionnement avec l'Autorité de Gestion. Le comité de programmation a particulièrement travaillé sur les fiches actions qui doivent faire l'objet d'une nouvelle délibération en Conseil communautaire.

Ainsi, il est proposé la délibération suivante :

Vu la délibération n°DC2014/75 du Conseil communautaire du 29/09/14 déclarant l'intérêt de la 2C2A à candidater au programme Leader pour l'ensemble de son territoire, validant les thématiques pressenties;

Vu la délibération n°DC2015/82 du Conseil Communautaire du 20/10/15 validant l'ensemble du dossier de candidature;

Considérant le courrier du Président de la Région Grand Est du 3 mai 2016 stipulant la sélection du dossier de candidature du territoire de l'Argonne Ardennaise lors de la commission permanente du 22 avril 2016;

Considérant que la Région a indiqué que « Préalablement à la signature de la convention et dès lors que la rédaction de la convention et des annexes est stabilisée, l'instance décisionnelle de la structure du GAL se réunit afin d'entériner les décisions du comité de programmation d'installation et délibérer officiellement sur:

- La composition du comité de programmation
- L'approbation de la stratégie et sa déclinaison en fiches actions
- La maquette financière LEADER
- La mise à disposition des moyens humains
- La délégation au comité de programmation du GAL (Groupement d'Action Locale), le pouvoir de délibérations sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention GAL/AG (Autorité de gestion)/OP (Organisme Payeur) autorise;
- Une mention indiquant que l'ensemble des droits et obligations relatives au GAL sont assurés par la structure porteuse;
- L'autorisation permettant au Président de la structure porteuse de négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER dont la convention GAL/AG/OP:

Vu la délibération n°DC2016/012 du Conseil communautaire du 10/02/2016 confirmant l'élection de la Présidente et du Vice-Président du comité de programmation du GAL de l'Argonne ardennaise;

Considérant que le comité de programmation du GAL de l'Argonne Ardennaise en date du 28/03/17 a validé la stratégie, les fiches actions, la maquette financière, la grille de sélection, le règlement intérieur;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la composition du Comité de programmation
- D'approuver la stratégie et sa déclinaison en fiches actions
- D'approuver la maquette financière en sachant que sur l'enveloppe d'1432 600 EUROS attribuée par la Région :
 - 25% de l'enveloppe totale est allouée à l'animation et la gestion du programme
 - 5 % de l'enveloppe totale est allouée à la coopération interterritoriale et transnationale

- D'approuver la mise à disposition de moyens humains dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2014/2020. En effet, le GAL et la structure porteuse du GAL s'engagent à maintenir tout au long de la période de mise en œuvre de la présente convention des moyens humains suffisants soit 1.5 ETP répartis entre 2 personnes dont une personne à 100 % de son temps de travail dédié à LEADER pour leur permettre de mener à bien la stratégie locale de développement et d'assurer les tâches d'animation et de gestion. Le non-respect de cet engagement peut constituer un motif de résiliation de la convention.
- D'approuver la délégation au Comité de Programmation du GAL du pouvoir de délibérations sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention GAL/AG/OP autorise.
- D'approuver que l'ensemble des droits et obligations relatives au GAL soient assurés par la structure porteuse. En effet, la convention tripartite stipule les droits et obligations relatives au GAL. Ce dernier n'ayant pas d'existence juridique, il revient à la structure porteuse d'en assurer le respect.
- De permettre au Président de la structure porteuse ou son délégataire, de négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement locale LEADER dont la convention tripartite.

Mme TRAN précise que l'ensemble de ces points a été approuvé par le comité de programmation du GAL de l'Argonne ardennaise le 28 mars dernier.

Le Conseil communautaire APPROUVE le dossier définitif à l'unanimité.

Validation du règlement intérieur du GAL de l'Argonne Ardennaise

Mme Hien TRAN explique que le règlement intérieur est le document qui régit les activités du comité de programmation et qui fixe les règles. Il est élaboré selon un cadre commun.

Le règlement intérieur du GAL de l'Argonne Ardennaise a été approuvé en Conseil communautaire lors du vote global du dossier le 20/10/2015.

Le comité de programmation, suite à la séance du 28/03/2017, demande à la 2C2A de procéder à certaines modifications présentées ci-dessous :

- Modification de la composition du collège privé pour respecter les règles du double quorum
- Précisions sur les modes de sélection des dossiers
- Responsabilités du Président de la structure porteuse et du GAL

Monsieur le Président remercie la présidente du GAL pour son implication dans cette démarche.

Mme GEANT confirme que se termine un long travail de négociation avec la Région Grand Est et tient à remercier vivement Mme TRAN et l'ensemble des membres du comité de programmation.

Le Conseil communautaire APPROUVE à l'unanimité le règlement intérieur du GAL de l'Argonne Ardennaise.

Désignation d'un membre au sein du collège public en remplacement de M. Frédéric COURVOISIER CLEMENT

Le Conseil communautaire en date du 15/12/15 a désigné les représentants de la 2C2A comme suit :

Titulaires	Suppléants
Francis SIGNORFT	Yann DUGARD
Benoit SINGLIT	Gérard DEGLAIRE
Olivier GODART	Frédéric COURVOISIER CLEMENT
Christophe MANCEAUX	Dominique LAMY
André MALVAUX	Hubert OUDIN

Suite à la démission de M. COURVOISIER CLEMENT, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Madame Agnès MERCIER, Maire de SAVIGNY SUR AISNE est désignée suppléante à l'unanimité

4. RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose à notre EPCI la transmission d'un rapport d'activités de l'année 2016 avant le 30 septembre 2017 à ses communes membres.

Ainsi, ce rapport repensé en 2014 et intitulé « Les chiffres clefs de la 2C2A » a vocation à faciliter le décryptage et l'évaluation des politiques communautaires par les élus.

Monsieur le Président le présente.

Monsieur Frédéric MATHIAS fait remarquer qu'il aurait été intéressant de préciser la nature des dépenses par champ de compétence en page 4.

M. le Président en prend acte pour le rapport 2017.

Le Conseil communautaire APPROUVE à l'unanimité le rapport d'activités 2016.

5. FINANCES

Comptes de gestion 2016

Madame la comptable étant absente, Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que les comptes de gestion 2016 sont conformes aux comptes administratifs 2016.

Les membres du Conseil communcutaire APPROUVENT les comptes de gestion 2016, à l'uncnimité.

• Comptes administratifs 2016

Monsieur Charles André BESTEL, Responsable des finances et des Ressources Humaines présente les comptes administratifs 2016 :

Budget Déchets Ménagers

Résultat d'exercice

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016
Fonctionnement	2 113 265,76	2 148 617,74	35 351,98
Investissement	77 918,80	166 713,97	88 795,17
TOTAL	2 191 184,56	2 315 331,71	124 147,15

Résultat de clôture

	Résultat de clôture (31/12/2015	au Résultats 2016	Résultat de clôture au 31/12/2016
Fonctionnement	639 812,17	35 351,98	675 164,15
Investissement	413 059,90	88 795,17	501 855,07
TOTAL	1 052 872,07	124 147,15	1 177 019,22

M. MATHIAS s'étonne du montant réalisé à l'article 673 par rapport au prévisionnel, l'écart étant de près de 50 000 €.

Il est répondu qu'il s'agit d'une annulation de titres et refacturation suite à une erreur du logiciel. Des crédits supplémentaires ont été passés au 673, mais également en contrepartie au 706 en recettes.

M. Le Président ajoute que les dépenses d'investissement ont été inférieures au prévisionnel.

M. MATHIAS est favorablement étonné du résultat de clôture.

M. MAKSUD rappelle que ce résultat est à nuancer en distinguant le fonctionnement de l'investissement.

Le résultat en fonctionnement permet de couvrir les besoins en trésorerie.

Le résultat en investissement sera utilisé en 2018 pour remplacer deux camions sans recours à l'emprunt.

Budget Parc Argonne Découverte

Ce budget ne présente pas de variation significative.

L'augmentation des ventes en boutique a induit l'augmentation du poste « achats ».

Le résultat d'exercice est excédentaire en 2016 ce qui permet de réduire le déficit de clôture.

L'amélioration budgétaire du PAD se poursuit d'année en année.

Résultat d'exercice

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016
Fonctionnement	986 470,03	1 019 645,39	33 175,36
Investissement	455 806,62	459 300,36	3 493,74
TOTAL	1 442 276,65	1 478 945,75	36 669,10

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au		Résultat de clôture au
	31/12/2015	Résultats 2016	31/12/2016
Fonctionnement	-334 573,47	33 175,36	-301 398,11
Investissement	-4 013,66	3 493,74	-519,92
TOTAL	-338 587,13	36 669,10	-301 918,03

Des restes à réaliser ont été passés sur ce budget à hauteur de :

Dépenses d'investissement 150 018,26€

Budget PAE Buzancy

Ce budget est à nuancer car 3 cessions ont eu lieu en 2016, les produits des ventes engendrent donc un résultat excédentaire. Cependant, il est nécessaire de rembourser le conseil départemental de l'avance qu'il avait faite.

Résultat d'exercice

inni na	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016
Fonctionnement	2 956,00	209 472,80	206 516,80
Investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 956,00	209 472,80	206 516,80

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2015	Résultats 2016	Résultat de clôture au 31/12/2016
Fonctionnement	0,00	206 516,80	206 516,80
Investissement	140 292,60	0,00	140 292,60
TOTAL	140 292,60	206 516,80	346 809,40

Budget ZAE Vouziers

Ce budget ne présente pas d'évolution notable car il n'y a pas eu de mouvement de stock.

Résultat d'exercice

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016
Fonctionnement	1 492 418,51	1 492 418,51	0,00
Investissement	1 565 106,73	1 423 048,53	-142 058,20
TOTAL	3 057 525,24	2 915 467,04	-142 058,20

Résultat de clôture

Trestanda de dietai e			
	Résultat de clôture au 31/12/2015	Résultats 2016	Résultat de clôture au 31/12/2016
Fonctionnement	-299,15	0,00	-299,15
Investissement	60 938,78	-142 058,20	-81 119,42
TOTAL	60 639,63	-142 058,20	-81 418,57

Budget Piscine

La redevance d'occupation du domaine public, figurant dans les charges à caractère général a été proratisée ce qui explique que le montant réel soit inférieur au prévisionnel.

Une partie de la subvention régionale doit être soldée sur 2017.

Enfin, le déficit d'investissement est lié également au fait que la subvention départementale de 2 000 000 € est versée sur 10 ans.

Résultat d'exercice

	Dé pen ses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016
Fonctionnement	476 232,93	175 778,07	-300 454,86
Investissement	2 757 340,01	1 437 016,09	-1 320 323,92
TOTAL	3 233 572,94	1 612 794,16	-1 620 778,78

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2015	Résultats 2016	Résultat de clôture au 31/12/2016
Fonctionnement	251 555,90	-300 454,86	-48 898,96
Investissement	-1 152 655,10	-1 320 323,92	-2 472 979,02
TOTAL	-901 099,20	-1 620 778,78	-2 521 877,98

Des Restes à réaliser ont été passés sur ce budget à hauteur de :

Dépenses d'investissement : 579 290€

Budget Bâtiment d'entreprise

Ce budget n'a pas connu d'évolution particulière.

Résultat d'exercice

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016
Fonctionnement	113 285,71	138 497,99	25 212,28
Investissement	101 698,92	81 911,25	-19 787,67
TOTAL	214 984,63	220 409,24	5 424,61

Résultat de clôture

Robert State	Résultat de clôture au 31/12/2015	Résultats 2016	Résultat de clôture au 31/12/2016
Fonctionnement	-25 212,27	25 212,28	0,01
Investissement	-98 481,66	-19 787,67	-118 269,33
TOTAL	-123 693,93	5 424,61	-118 269,32

Budget Principal

Résultat d'exercice

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016
Fonctionnement	4 229 306,00	5 149 100,03	919 794,03
Investissement	330 677,17	577 440,14	246 762,97
TOTAL	4 559 983,17	5 726 540,17	1 166 557,00

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2015	Résultats 2016	Affectation de l'article 1068	Résultat de clôture au 31/12/2016
Fonctionnement	6 614 618,47	919 794,03	-315 436,49	7 218 976,01
Investissement	-315 436,49	246 762,97		-68 673,52
TOTAL	6 299 181,98	1 166 557,00	-315 436,49	7 150 302,49

Des Restes à réaliser ont été passés sur ce budget à hauteur de :

Dépenses d'investissement : 62 726€

Résultats Cumulés 2016

Résultat d'exercice

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultats 2016
Fonctionnement	9 413 934,94	10 333 530,53	919 595,59
Investissement	5 288 548,25	4 145 430,34	- 1143117,91
TOTAL	14 702 483,19	14 478 960,87	223 522,32

Résultat de clôture

	Résultat de clôture au 31/12/2015	Résultats 2016	Affectation de l'article 1068	Résultat de clôture au 31/12/2016
Fonctionnement	7 145 901,65	919 595,59	- 315 436,49	7 750 060,75
Investissement	-956 295,63	-1 143 117,91		-2 099 413,54
TOTAL	6 189 606,02	-223 522,32	- 315 436,49	5 650 647,21

Plus aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Président quitte la salle conformément à l'article 2121-14 du CGCT afin qu'il soit procéder aux votes de ces différents comptes. Monsieur Yann DUGARD, 1er vice-Président est désigné Président de séance. Il fait procéder aux votes budget par budget; les résultats sont les suivants :

Compte administratif 2016 Déchets ménagers: les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif (91 voix POUR et 2 voix CONTRE)

Compte administratif 2016 Parc Argonne Découverte: les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif avec 89 voix POUR et 4 voix CONTRE.

Compte administratif 2016 PAE BUZANCY: les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif (90 voix POUR 3 voix CONTRE)

Compte administratif 2016 ZAE VOUZIERS: les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif (90 voix POUR 3 voix CONTRE)

Compte administratif 2016 Piscine communautaire: les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif (89 voix POUR 4 voix CONTRE)

Compte administratif 2016 Bâtiment d'entreprises: les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif (91 voix POUR 2 voix CONTRE)

Compte administratif 2016 Budget général: les membres du Conseil communautaire APPROUVENT ce compte administratif (91 voix POUR 2 voix CONTRE)

De retour dans la salle, Monsieur le Président remercie le Conseil communautaire pour sa confiance. Il tient à remercier les services communautaires, le Directeur et son adjointe. Il adresse également ses remerciements aux vice-présidents qui travaillent chacun dans leur domaine et veille au respect des enveloppes financières qui leur sont attribuées.

Affectation des résultats

Budget Déchets Ménagers

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 675 164,15€ Compte 001 : Recettes d'investissement- Excédent d'investissement reporté : 501 855,07€

Budget Parc Argonne Découverte

Compte 002 : Dépenses de fonctionnement- Déficit de fonctionnement reporté : 301 398,11€ Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 519,92€

Budget PAE Buzancy

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 206 516,80€ Compte 001 : Recettes d'investissement- Excédent d'investissement reporté : 140 292,60€

Budget ZAE Vouziers

Compte 002 : Dépenses de fonctionnement- Déficit de fonctionnement reporté : 299,15€ Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 81 119,42€

Budget Piscine

Compte 002 : Dépenses de fonctionnement- Déficit de fonctionnement reporté : 48 898,96€ Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 2 472 979,02€

Budget Bâtiment d'entreprise

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 0,01€ Compte 001 : Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 118 269,33€

Budget Principal

Compte 002 : Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté : 7 150 302,49€

Compte 001: Dépenses d'investissement- Déficit d'investissement reporté : 68 673,52€

Compte 1068 : Dépenses d'investissement- Excédents de fonctionnement capitalisés : 68 673,52€

Les membres du Conseil communautaire DECIDENT d'affecter aux budgets 2017 les résultats de clôture cumulés au 31 décembre 2016, comme ci-dessus présentés, à l'unanimité

Vote des taux 2017

M. SIGNORET rappelle en préambule les points suivants :

- Besoin de financement des investissements en accroissement (dont Très Haut Débit 2 783 250€ sur 6 ans)
- Baisse des dotations versées
- Risque de suppression du Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) en cas d'effort fiscal inférieur à 1
- Taux inchangés depuis 2011

La 2C2A évolue dans un contexte sensible. Sa situation financière est bonne mais nécessite d'être vigilant. Il est proposé de pas augmenter les taux cette année compte tenu notamment que les familles vont subir d'importantes augmentations sur les taxes foncières sur la part du Département. Le niveau de compétence actuel fait peser un risque de perte de DGF et du FPIC.

M. LAHOTTE: En commission Finances, il a été proposé une augmentation des taux. La commission était partagée car cela génère une charge supplémentaire pour les familles. Il estime que la 2C2A doit réfléchir à ne pas toujours vouloir aller de l'avant. Dans un contexte particulier, il est nécessaire de faire attention aux recettes et d'adapter les dépenses.

Il voit la 2C2A comme une strate supplémentaire et donc estime raisonnable de maintenir les taux. Le Président SIGNORET rétorque que la CC avance sans que la situation ne se détériore. En engageant d'autres compétences, il faudra prévoir de les exercer avec des moyens à trouver. Les taux appliqués par la 2C2A sont bas comparativement à d'autres intercommunalités ardennaises. Nous devons avoir une gestion prudente tout en développant les investissements mais il ne faut pas perdre de mémoire que de gros investissements arrivent tels que le THD. Il faut rester prudent car l'effort fiscal impacte les dotations. Le FPIC pourrait ne plus être versé. Il est donc nécessaire de réfléchir à la stratégie financière pour le développement du territoire.

M. LAHOTTE estime que cette année électorale verra des bouleversements; certains candidats envisageant de revoir les baisses de dotations. Aujourd'hui la compétence Eau est obligatoire mais le projet de loi du Sénat pourrait aboutir à rendre cette compétence à nouveau optionnelle.

Le Président rappelle qu'il est de sa responsabilité mais aussi de celle de tous que de proposer l'anticipation de la compétence. A l'heure d'aujourd'hui, aucun candidat ne s'est engagé à revenir en arrière. La compétence s'inscrit dans le grand cycle de l'eau (GEMAPI...). Les sénateurs ont effectivement déposé un projet de loi qui est resté lettre morte pour l'instant.

Le territoire a la chance de pouvoir disposer des compétences techniques du SSE. L'impact financier pour la 2C2A est évident.

M. BESTEL présente la fiscalité perçue par la 2C2A:

Produits	2016
Taxe d'habitation	781 465
Taxe foncière B	498 022
Taxe foncière NB	307 625
Cotis foncière Entreprises	680 127
CVAE	584 843
IFER	284 132
TASCOM	179 431
TAFNB	18 780

Reversement aux communes	2016
CFE	521 830
CVAE	403 744
IFER	164 987
TSCOM	152 499
TAFNB	18 633

Total net des produits	2 072 732

	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	3	138	3	400	3	572	3	987	3	924	3	919	3	922	3	934	3	943
Total recettes réelles	036		943		079		764		201		354		697		842		834	
			2	024	2	209			2	631	2	873	2	939	2	999	3	060
Total dépenses réelles	1 815	362	658		498		2 381	154	664		014		731		240		072	

	1 322	1 376			1 2	292	1 046			
Epargne de gestion	674	285	1 362 581	1 606 611	536		339	982 966	935 602	883 762
Frais financiers	89 768	129 377	179 018	202 006	184 21	5	167 741	150 766	133 986	116 699

	1 232	1 246		1 404					
Epargne brute	906	908	1 183 563	605	1 108 321	878 598	832 200	801 616	767 063
Remboursement									
capital	578 274	685 717	467 996	423 762	435 956	448 633	447 408	460 392	454 598

20									
Epargne nette	654 632	561 191	715 567	980 843	672 365	429 965	384 791	341 224	312 466

Ainsi que l'évolution prévisionnelle de la dotation d'intercommunalité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avec prise de compétence eau	728 866	629 860	505 091	447 159	429 342	412 129	395 364
Sans prise de compétence eau	728 866	629 860	505 091	447 159	234 342	217 129	200 364

Et de l'épargne nette :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avec prise de compétence eau	715 567	980 843	672 365	429 965	384 791	341 224	312 466
Sans prise de compétence eau	715 567	980 843	672 365	429 965	189 791	146 224	117 466

Le produit des recettes fiscales pour 2017 est estimé à 2 327 132 €. En augmentant d'un point de fiscalité, la 2C2A percevrait 331 480 € de plus.

M. le Président indique que le CIF de la 2C2A est faible (0.38); sur d'autres territoires il est de 0.7, ce qui leur permet de maintenir leur niveau de dotation hors prélèvement. Il rappelle que l'enveloppe nationale n'évolue pas, les hausses des uns font baisser l'enveloppe des autres.

M. LAHOTTE indique que n'ont pas été prises en compte les recettes liées à l'éolien.

M. SIGNORET rétorque que le projet va être revu à la baisse compte tenu que les commissaires enquêteurs ont remis 3 avis défavorables ; quand bien même l'impact CVAE / CFE n'interviendrait pas d'ici 2020/2021. La prise de compétence anticipée Eau permettrait à la 2C2A un gain financier non négligeable sans oublier le bénéfice pour le territoire et la résolution des problèmes de locaux de la 2C2A.

Ce point sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Le Conseil est invité à délibérer sur les taux qui sont proposés identiques à 2016 :

Taxe d'habitation	5.94%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7.01%
CFE	20.72%

Les membres du Canseil communautaire DECIDENT de fixer les taux d'imposition 2017 comme ci-dessus, à l'unanimité.

Vote des budgets 2017

		BP 2017	: Déchet	s ménag	ers
Dépens	es de fonctionnement				
- 0 0 110					
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Total Char	ges à caractère général	644 250,00	613 039,00	1 450 350,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,)	1 500,00	2 623,00	3 000,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	13 350,00	14 206,88	11 350,00	Pelit équipement + vetements de travail
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 642,95	750,00	
6066	Carburants	53 700,00	48 629,79	52 000,00	
611	Sous-traitance générale	482 000,00	451 865,22	1 276 900,00	Récupération imputation comptable du 658, Prestations en décheteries, collecte recyclables, Traitement des OM + cotis ation VALODEA + broyage branches en décheteries
6135	Locations mobilières	00,00	983,21	0,00	
61521	Bâtiments publics	0,00	396,00	0,00	
61528	Autres	0,00	192,00	7 800,00	Vidange hydrocarbures
61551	Matériel roulant	40 000,00	39 100,77	40 000,00	Réparations camions
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	4 453,47	2 000,00	
6156	Maintenance	4 000,00	3 571,99	5 050,00	Logiciel de facturation
6168	Autres	5 000,00	4 231,94	4 500,00	Assurances
618	Divers	500,00	8 494,60	11 500,00	
6231	Annonces et insertions	1 000,00	756,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	2 552,46	4 000,00	
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	113,25	800,00	
6262	Frais de télécommunications	2 200,00	2 411,57	2 200,00	
627	Services bancaires et assimilés	00,00	2,98	0,00	
6287	Remboursements de frais	27 000,00	26 238,92	27 000,00	Locaux Ballay
6358	Autres droits	1 500,00	572,00		Taxe sur véhicule
Total Char	ges de personnel et frais assimilés	383 000,00	373 611,01	390 470,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	1 000,00	986,66	1 050,00	
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	7 400 00	7 208 22	7 400 00	
2000		1147.00		040.00	
10338	Autres impôts,taxes avers assimilés sur rémuner	700,00	591,98	610,00	
6338	Autres impôts,taxes&vers assimilés sur rémuner Salaires, appointements, commissions de base	700,00 210 640,00		610,00 220 750,00	
	Salaires, appointements, commissions de base		210 939,83	220 750,00	
6411 6414	Salaires, appointements, commissions de base Indemnités et avantages divers	210 640,00 25 000,00	210 939,83 24 438,82	220 750,00 25 100,00	Hausse expliquée par:
6411 6414 6415	Salaires, appointements, commissions de base Indemnités et avantages divers Supplément familial	210 640,00 25 000,00 12 200,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95	220 750,00 25 100,00 9 900,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2% 6 900€
6411 6414 6415 6451	Salaires, appointements, commissions de base Indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2% 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€
6411 6414 6415 6451 6453	Salaires, appointements, commissions de base Indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00 55 720,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2% 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€
6411 6414 6415 6451 6453 6454	Salaires, appointements, commissions de base Indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00 55 720,00 1 750,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2% 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458	Salaires, appointements, commissions de base Indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 26 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00 55 720,00 1 750,00 25 850,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2% 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475	Salaires, appointements, commissions de base Indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 26 000,00 2 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00 55 720,00 1 750,00 25 850,00 1 450,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 0,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00 55 720,00 1 750,00 25 850,00 1 450,00 2 640,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2% 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 26 000,00 0,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00 55 720,00 1 750,00 25 850,00 1 450,00 2 640,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses conses imprévues Dépenses imprévues	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 0,00 100 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 2 640,000 100 000,000	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2% 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 22 Total Opér	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses enses imprévues Dépenses imprévues ations d'ordre de transfert entre sections	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 0,00 100 000,00 161 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 2 640,000 100 000,000 158 065,000	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 22 Total Opér 6811	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses enses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dot,aux amort,des immo,incorporelles & corporelles	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 0,00 100 000,00 161 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 180 714,97 160 714,97	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 2 640,000 100 000,000 158 065,000 158 065,000	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 22 Total Opér 6811 Total Autre	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses enses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dot,aux amort,des immo,incorporelles & corporelles es charges de gestion courante	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 26 000,00 2 000,00 100 000,00 100 000,00 161 000,00 852 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 160 714,97 847 003,64	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 2 640,000 100 000,000 158 065,000 158 065,000 31 010,000	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 22 Total Opér 6811 Total Autre 6541	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses enses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dot,aux amort,des immo,incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 26 000,00 2 000,00 100 000,00 161 000,00 161 000,00 852 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 160 714,97 847 003,64 0,00	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 2 640,000 100 000,000 158 065,000 158 065,000 31 010,000 1 0000,000	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 22 Total Opér 6811 Total Autre 6541 6542	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses enses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dot, aux amort, des immo, incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances éteintes	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 0,00 100 000,00 161 000,00 352 000,00 0,00 0,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00 1 750,00 25 850,00 1 450,00 2 640,00 100 000,00 158 065,00 158 065,00 31 010,00 30 000,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice)
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 22 Total Opér 6811 Total Autre 6541 6542 658	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses enses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dot, aux amort, des immo, incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteintes Charges diverses de la gestion courante	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 0,00 100 000,00 161 000,00 161 000,00 0,00 0,00 0,00 852 000,00 852 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00 1 750,00 25 850,00 1 450,00 2 640,00 100 000,00 158 065,00 31 010,00 1 000,00 30 000,00	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 22 Total Opér 6811 Total Autre 6541 6542 658 Total Char-	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses conses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dot,aux amort, des immo incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteintes Charges diverses de la gestion courante ges financières	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 100 000,00 161 000,00 161 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66 9 977,63	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 2 640,000 100 000,000 158 065,000 31 010,000 30 000,000 10,000 9 090,03	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 22 Total Opér 6811 Total Autre 6541 6542 658 Total Char- 66111	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses conses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dot, aux amort, des immo incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteintes Charges diverses de la gestion courante ges financières Intérêts réglés à l'échéance	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 0,00 100 000,00 161 000,00 0,00 0,00 0,00 852 000,00 9 977,63 10 796,35	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66 9 977,63 10 796,35	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 2 640,000 100 000,000 158 065,000 31 010,000 30 000,000 10,000 9 090,03 9 940,39	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Deper 22 Total Oper 6811 Total Autre 6541 6542 658 Total Char- 66111 661121	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses conses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dotaux amort des immo incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteintes Charges diverses de la gestion courante ges financières Intérêts réglés à l'échéance ICNE de l'exercice N	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 0,00 100 000,00 161 000,00 0,00 0,00 0,00 852 000,00 9 977,63 10 796,35	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66 9 977,63 10 796,35 9 528,58	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 2 640,000 100 000,000 158 065,000 31 010,000 30 000,000 10,000 9 090,03 9 940,39 8 678,222	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 22 Total Opér 6811 Total Autre 6541 6542 658 Total Char- 66111 661121 661122	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses conses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dotaux amort des immo incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteintes Charges diverses de la gestion courante ges financières Intérêts réglés à l'échéance ICNE de l'exercice N ICNE de l'exercice N-1	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 0,00 100 000,00 161 000,00 0,00 0,00 0,00 852 000,00 9 977,63 10 796,35 9 528,58	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 20 640,000 100 000,000 158 065,000 31 010,000 30 000,000 10,000 9 090,03 9 940,39 8 678,22 -9 528,58	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Dépe 6811 Total Autro 6541 6542 658 Total Char 66111 661121 661122 Total Char	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses pépenses imprévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues Dotaux amort des immo incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteintes Charges diverses de la gestion courante ges financières Intérêts réglés à l'échéance ICNE de l'exercice N ICNE de l'exercice N-1 ges exceptionnelles	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 100 000,00 161 000,00 161 000,00 0,00 0,00 9 77,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30 68 919,51	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 20 640,000 100 000,000 158 065,000 31 010,000 30 000,000 10,000 9 090,003 9 940,39 8 678,22 -9 528,58 544 484,12	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Deper 22 Total Oper 6811 Total Autre 6541 6542 658 Total Char- 66111 661121 661122 Total Char- 673	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses cations d'ordre de transfert entre sections Dotaux amort des immo incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteintes Charges diverses de la gestion courante ges financières Intérêts réglés à l'échéance ICNE de l'exercice N ICNE de l'exercice N-1 ges exceptionnelles Titres annulés (sur excercices antérieurs)	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 100 000,00 161 000,00 161 000,00 852 000,00 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30 558 584,54	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30 68 919,51 68 919,51	220 750,00 25 100,00 9 900,00 38 250,00 1 750,00 25 850,00 1 450,00 2 640,00 100 000,00 158 065,00 31 010,00 30 000,00 10,00 9 990,03 9 940,39 8 678,22 -9 528,58 544 484,12	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611 Refacturation
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Deepe 22 Total Oper 6811 Total Autre 6541 6542 658 Total Chart 66111 661121 661122 Total Chart 673 678	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses cations d'ordre de transfert entre sections Dotaux amort des immo incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteintes Charges diverses de la gestion courante ges financières Intérêts réglés à l'échéance ICNE de l'exercice N ICNE de l'exercice N-1 ges exceptionnelles Titres annulés (sur excercices antérieurs) Autres charges exceptionnelles	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 20 000,00 100 000,00 161 000,00 352 000,00 0,00 852 000,00 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30 558 584,54	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30 68 919,51 68 919,51	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 2 640,000 100 000,000 158 065,000 31 010,000 30 000,000 10,000 9 090,03 9 940,39 8 678,22 -9 528,58 544 484,12	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611 Refacturation
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Deepe 22 Total Oper 6811 Total Autre 6541 6542 658 Total Chart 66111 661121 661122 Total Chart 673 678 Total Dotal	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux ASSEDIC Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses prévues Dépenses imprévues Dépenses imprévues autions d'ordre de transfert entre sections Dotaux amort des immo incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteinles Charges diverses de la gestion courante ges financières Intérêts réglés à l'échéance ICNE de l'exercice N ICNE de l'exercice N-1 ges exceptionnelles Titres annulés (sur excercices antérieurs) Autres charges exceptionnelles tions aux amortissements, dépréc. & provisions	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 26 000,00 20 000,00 100 000,00 161 000,00 352 000,00 0,00 852 000,00 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30 558 584,54 40 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30 68 919,51 0,00 40 000,00	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 26 640,000 100 000,000 158 065,000 31 010,000 30 000,000 10,000 9 090,003 9 940,39 8 678,22 -9 528,58 544 484,12 10 000,000 534 484,12 40 000,000	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611 Refacturation
6411 6414 6415 6451 6453 6454 6458 6475 6478 Total Deepe 22 Total Oper 6811 Total Autre 6541 6542 658 Total Char- 66111 661121 661122 Total Char- 673 678	Salaires, appointements, commissions de base indemnités et avantages divers Supplément familial Cotisations à l'URSSAF Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux caisses de retraite Cotisations aux organismes sociaux Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses cations d'ordre de transfert entre sections Dotaux amort des immo incorporelles & corporelles es charges de gestion courante Créances admises en non-valeur Créances éteintes Charges diverses de la gestion courante ges financières Intérêts réglés à l'échéance ICNE de l'exercice N ICNE de l'exercice N-1 ges exceptionnelles Titres annulés (sur excercices antérieurs) Autres charges exceptionnelles	210 640,00 25 000,00 12 200,00 37 120,00 59 440,00 1 500,00 2 000,00 2 000,00 100 000,00 161 000,00 852 000,00 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30 558 584,54 40 000,00 40 000,00	210 939,83 24 438,82 9 625,95 37 247,42 54 293,83 1 698,21 25 178,77 1 401,32 0,00 0,00 160 714,97 847 003,64 0,00 9 139,98 837 863,66 9 977,63 10 796,35 9 528,58 -10 347,30 68 919,51 0,00 40 000,00	220 750,000 25 100,000 9 900,000 38 250,000 1 750,000 25 850,000 1 450,000 26 640,000 100 000,000 158 065,000 31 010,000 30 000,000 10,000 9 090,03 9 940,39 8 678,22 -9 528,58 544 484,12 40 000,000 40 000,000	Hausse expliquée par: Augmentation structurelle de 2%: 6 900€ Régularisation NBI: 4 300€ Prise en charge prévoyance MNT Reprise des créances éteintes depuis 2009 (décision de justice) Imputation comptable au 611 Refacturation

		BP 2017	7 : Déche	ts ménag	ers
Recette	es de fonctionnement				
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
	édent de fonctionnement reporté	639 812,17			
2	Excédent de fonctionnement reporté	639 812,17			
64198	nuations de charges Autres remboursements	21 000,00			
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	0,00			Remboursement personnel absent
	rations d'ordre de transfert entre sections	13 500,00			
777	Quote part des subv.d'inv.transf.au cote de résul.	13 500,00			Amortissement des subventions
ALCOHOL:	duits des services, domaine et ventes diverses		1 799 135,77		
706	Prestations de services		1 598 818,55		
707	Ventes de marchandises	206 000,00			Diminution cours de revente des reprises des déchets
Total Sub	ventions d'exploitation	313 500,00		269 125.00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	313 500,00	311 440,82	269 125,00	Diminution suite la fin du contrat avec ADEME+baisse de la péréquation transport Valodéa liée au tonnage collecté
Total Proc	duits exceptionnels	0,00	56,53	0,00	
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	0,00	56,53	0.00	
Total Repr	rises aux amortissements, dépréc. & provisions	40 000,00	40 000,00		
7817	Reprises aux dépréciations des actifs circulants	0,00			Reprise sur provision (créances éteintes + ANV)
Total		2 748 812,17	2 148 617,74	2 723 469,15	
Dépens	ses d'investissement				
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
	rations d'ordre de transfert entre sections	13 500,00			
13914	Communes	0,00			Subvention d'investissement
13918	Autres	13 500,00			
1641	runts et dettes assimilés Emprunts en euros	22 225,19			
T Replace (C)	obilisations incorporelles	7 500,00	Control of Automatic		Remboursement emprunts
2033	Frais d'insertion	2 500,00	1 944,00		
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	0,00		Acquisition logiciel de facturation
	obilisations corporelles	118 000,00		151 000,00	
2138	Autres constructions	2 000,00	0,00	2 000,00	
2182	Matériel de transport	10 000,00	2 979,30		dont fourgon et réparations sur camion (dont injecteur + pompe à carburan
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	0,00	5 000,00	dont tour gar of terral different and saliness (as minjected) - paringe a data and
2184	Mobilier				
		1 000,00	0,00	1 000,00	
2188	Autres	1 000,00	0,00 37 762,41	1 000,00	bacs, conteneurs
2188 Total	Autres			1 000,00	bacs, conteneurs
	Autres	100 000,00	37 762,41	1 000,00 100 000,00	bacs, conteneurs
	Autres	100 000,00	37 762,41	1 000,00 100 000,00	bacs, conteneurs
Total	Autres es d'investissement	100 000,00	37 762,41	1 000,00 100 000,00	bacs, conteneurs
Total		100 000,00	37 762,41	1 000,00 100 000,00 216 010,15	bacs, conteneurs
Total		100 000,00 161 225,19 BP 2016	37 762,41 77 918,80 CA 2016	1 000,00 100 000,00 216 010,15	bacs, conteneurs Commentaires
Total Recette	es d'investissement dent d'investissement reporté	100 000,00 161 225,19 BP 2016 413 060,00	37 762,41 77 918,80 CA2016	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07	
Total Recette Total Excé	es d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté	100 000,00 161 225,19 BP 2016 413 060,00 413 060,00	37 762,41 77 918,80 CA 2016 0,00	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07	
Total Recette Total Excé 1 Total Opér	es d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté ations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 161 225,19 BP 2016 413 060,00 413 060,00 161 000,00	37 762,41 77 918,80 CA 2016 0,00 0,00 160 714,97	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00	Commentaires
Recette Total Excé 1 Total Opér 28033	des d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté ations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion	BP 2016 413 060,00 413 060,00 611 000,00 0,00	37 762,41 77 918,80 CA 2016 0,00 0,00 160 714,97	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00 1 600,00	Commentaires
Recette Total Excé 1 Total Opér 28033 28138	dent d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté ations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion Autres constructions	BP 2016 413 060,00 413 060,00 611 000,00 1924,45	37 762,41 77 918,80 CA 2016 0,00 0,00 160 714,97 0,00 1 924,45	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00 1 600,00 1 950,00	Commentaires
Total Excéding Total Excéding Total Opér 28033 28138 28154	dent d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté ations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion Autres constructions Matériel industriel	BP 2016 413 060,00 413 060,00 611 000,00 1924,45 17 777,00	37 762,41 77 918,80 CA 2016 0,00 0,00 160 714,97 0,00 1 924,45 17 777,00	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00 1 600,00 1 950,00 17 800,00	Commentaires
Total Exce 1 Total Exce 1 Total Opér 28033 28138 28154 281788	dent d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté ations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion Autres constructions Matériel industriel Autres	BP 2016 413 060,00 413 060,00 611 000,00 1924,45 17 777,00 0,00	37 762,41 77 918,80 CA 2016 0,00 0,00 160 714,97 0,00 1 924,45 17 777,00	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00 1 600,00 1 950,00 9,00	Commentaires
Total Excéd 1 Total Opér 28033 28138 28154 281788 28182	dent d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion Autres constructions Matériel industriel Autres Matériel de transport	BP 2016 413 060,00 413 060,00 63 902,08	37 762,41 77 918,80 0,00 0,00 160 714,97 0,00 1 924,45 17 777,00 0,00 63 616,45	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00 1 600,00 1 7 800,00 9,00 59 000,00	Commentaires
Total Excédit Total Excédit Total Opér 28033 28138 28154 281788 28182 28183	dent d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté ations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion Autres constructions Matériel industriel Autres Matériel de transport Matériel de bureau et matériel informatique	BP 2016 413 060,00 413 060,00 63 902,08 630,00	37 762,41 77 918,80 0,00 0,00 160 714,97 0,00 1 924,45 17 777,00 0,00 63 616,45 630,60	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00 1 600,00 17 800,00 9,00 59 000,00 60,00	Commentaires
Total Excédit Total Excédit Total Opér 28033 28138 28154 281788 28182 28183 28184	dent d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté ations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion Autres constructions Matériel industriel Autres Matériel de transport Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier	BP 2016 413 060,00 413 060,00 0,00 161 000,00 0,00 1 924,45 17 777,00 0,00 63 902,08 630,00	37 762,41 77 918,80 0,00 0,00 160 714,97 0,00 1 924,45 17 777,00 0,00 63 616,45 630,60	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00 1 600,00 17 800,00 9,00 59 000,00 60,00 546,00	Commentaires
Total Excédit Total Excédit Total Opér 28033 28138 28154 281788 28182 28183 28184 28188	dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion Autres constructions Matériel industriel Autres Matériel de transport Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier Autres	BP 2016 413 060,00 413 060,00 0,00 161 000,00 0,00 1 924,45 17 777,00 0,00 63 902,08 630,00 0,00 76 766,47	37 762,41 77 918,80 0,00 0,00 160 714,97 0,00 1 924,45 17 777,00 0,00 63 616,45 630,60 0,00 76 766,47	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00 1 600,00 17 800,00 9,00 59 000,00 60,00 77 100,00	Commentaires
Total Excédit Total Excédit Total Opér 28033 28138 28154 281788 28182 28183 28184 28188	dent d'investissement dent d'investissement reporté Excédent d'investissement reporté ations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion Autres constructions Matériel industriel Autres Matériel de transport Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier	BP 2016 413 060,00 413 060,00 0,00 161 000,00 0,00 1 924,45 17 777,00 0,00 63 902,08 630,00	37 762,41 77 918,80 0,00 0,00 160 714,97 0,00 1 924,45 17 777,00 0,00 63 616,45 630,60	1 000,00 100 000,00 216 010,15 BP 2017 501 855,07 501 855,07 158 065,00 1 600,00 17 800,00 9,00 59 000,00 60,00 546,00	Commentaires

Le Conseil communautaire ADOPTE le budget primitif 2017 du budget Déchets ménagers, à l'unanimité.

		BP 201	7 : Parc A	Argonne D	écouverte
Dépens	ces de fonctionnement				
		DD 2010		In	
Total Défic	it de fonctionnement reporté	BP 2016 334 573,47	CA 2016 0,00	BP 2017 301 398,11	Commentaires
2	Déficit de fonctionnement reporté	334 573,47			
	ges à caractère général	267 000,00			
80611	Eau et assainissement	3 200,00			
60612 60622	Energie - Electricité Carburants	27 000,00 500,00		-	
60623	Alimentations	41 300,00			Achats restaurant
60628	Autres fournitures non stockées	32 200,00			Nourriture animaux+ soins vétérinaires nouveaux animaux
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00			4
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00			Travaux en interne
60636	Vêtements de travail	800,00			
6064 6068	Autres matières et fournitures	1 500,00 12 000,00		1 000,00	Augmentation des achals boutique suite à l'accroissement des ventes
6135	Locations mobilieres	0,00		0,00	Augmentation des acriats boulique suite à l'accioissement des ventes
61521	Terrains	2 000.00			dont élagage hamac à bonds supplémentaire
615221	Bătiments publics	5 500,00	7 243,33	5 500,00	Travaux sur batiment
615228	Autres batments	0,00			
61551 61558	Matériel roulant Autres biens mobiliers	3 700,00			
6156	Maintenance	4 000,00			Réparations diverses Maintenance du hamac à bonds
6168	Autres	3 200,00			Assurances
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	1 530,00		Formation (dont SST et formation apicole)
6188	Autres frais divers	11 800,00			Dont telesurveillance, Travail Partage, evenementiel, accompagnement reseaux
6226	Honoraires	3 000,00			Honoraires expert comptable
622 7 6231	Frais d'actes et de contentieux Annonces et insertions	0,00 37 000,00			Communication
6232	Fêtes et cérémonies	0.00			Communication
6236	Catalogues et imprimés	3 400,00			
6237	Publications	260,00	237,50	260,00	
6248	Divers	200,00			Consigne boissons
6251	Voyages et déplacements	4 000,00			Transports
6261 6262	Frais d'affranchissement Frais de télécommunications	0,00			Diminution suite renégociation avec Orange
627	Services bancaires et assimilés	800,00			Utilisation TPE
6281	Concours divers (cotisations)	500,00			
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 000,00		The second secon	Travaii Partage
6284	Redevances pour services rendus	1 800,00			
62871 63512	A la collectivité de rattachement Taxes foncières	10 000,00 3 200,00			Utilisation service technique mutualisé
63513	Autres impôts locaux	0,00			
6353	Impôts indirects	140,00			
	ges de personnel et frais assimilés	332 000,00	331 996,77	384 800,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	920,00			
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	5 800,00		6 510,00	
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner. Remunération principale	500,00 35 500,00			Hausse expliquée par:
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	700,00			Embauche en contrat "classique" d'un animalier à la place d'un contrat avenir: 22 000
64118	Autres indemnilés	1 600,00			Embauche d'un saisonnier supplémentaire: 13 400
64131	Remunération	144 000,00			Augmentation structurelle de 2%: 6 640
64138	Autres indemnités	21 000,00			Heures supplémentaires: 3 500
64162 6451	Emplois d'avenir Cotsations à l'URSSAF	34 000,00 55 000,00			Passage à 80% du responsable d'exploitation: - 5 090 Régularisation NBI: 2 690
6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 230,00			Embauche agent d'entretien en CUI : 7000
6454	Cotisations aux ASSEDIC	10 400,00			
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 500,00	6 765,38	8 450,00	
6458	Cotisations auxorganismes sociaux	1 550,00			
6475 6478	Médecine du travail, pharmacie	1 300,00			
	Autres charges sociales diverses	0,00 852 000 00			Prise en charge prévoyance MNT
6542	Créances éteintes	0,00			
	ations d'ordre de transfert entre sections	354 000,00			
8811	Dotaux amort des immo incorporelles & corporelles	354 000,00			Amortissements
Total Char	ges financieres	22 976,22	124, 124, 124, 124, 124, 124, 124, 124,		
66111	Intérêts reglés à l'échéance	24 122,52			
661121	ICNE de l'exercice N	11 798,16			
661122 Total Char	ICNE de l'exercice N-1 ges exceptionnelles	-12 945,46 17 100 00		-11 798,16 3 500.00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	2 500,00			
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	1 000,00			
678	Autres charges exceptionnelles	13 600,00			
Total		1 327 648,69	986 470,03	1 346 049,04	

BP 2017 : Parc Argonne Découverte

Recettes de fonctionnement

		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Total Attén	uations de charges	4 200,00	4 866,02	1 500,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 200,00	3 479,38	1 000,00	remboursement personnel absent
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	0,00	1 386,64	500,00	Tempoursement personner absent
Total Opér	ations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	147 990,56	150 100,00	
722	Immobilisations corporelles	10 000,00	8 748,53	0,00	
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	140 000,00	139 242,03	150 100,00	Amortissement des subventions
Total Produ	uits des services, domaine et ventes diverses	476 300,00	488 689,13	512 800,00	
7062	Redevances & droits des serv. à caractère culturel	474 800,00	486 627,89	511 300,00	dont 36500 de hausse des tarifs
7082	Commissions	1 500,00	2 061,24	1 500,00	
Total Dotat	ions, subventions et participations	36 900,00	43 449,78	31 200,00	
74712	Emplois d'avenir	28 300,00	34 502,28	26 400,00	2 emplois avenir
74718	Autres	0,00	0,00	4 800,00	CUI
7472	Régions	8 600,00	8 947,50	0,00	
Total Autre	s produits de gestion courante	645 948,69	334 575,04	649 949,04	
7552	Prise en charge du deficit du budget annexe	645 948,69	334 573,47	649 939,04	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1,57	10,00	
Total Produ	uits exceptionnels	14 300,00	74,86	500,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	13 800,00	74,86	0,00	
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	500,00	0,00	500,00	
Total		1 327 648,69	1 019 645,39	1 346 049,04	

Dépenses d'investissement

		BP 2016	CA 2016	RAR	Propositions nouvell	BP 2017	Commentaires
Total Défic	t d'investissement reporté	4 013,66	0,00		519,92	519,92	
1	Déficit d'investissement reporté	4 013,66	0,00		519,92	519,92	
Total Opera	itions d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	147 990,66		160 100,00	150 100,00	
13912	Régions	25 830,57	25 830,57		21 516,57	21 516,57	
13913	Départements	20 915,10	20 915,10		20 915 10	20 915,10	Amortissement des subventions
13917	Budget communautaire et fonds structurels	57 910,12	57 152,15		57 152,15	57 152,15	Anorus sement des subvertions
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	35 344,21	35 344,21		50 516,18	50 516,18	
2138	Autres constructions	10 000,00	8 748,53		0,00	0,00	
Total Empr	unts et dottes assimilés	93 162,12	93 151,12		94 193,16	94 193,16	
1641	Emprunts en euros	93 152,12	93 151,12		94 193,16	94 193,16	Remboursement emprunt
Total Immo	bilisations incorporelles	7 000,00	864,00		1 000,00	1 000,00	
2031	Frais d'études	4 000,00	0,00		0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	2 000,00	864,00		1 000,00	1 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	1 000,00	0,00		0,00	0,00	
Total Immo	bilisations corporelles	116 000,00	90 873,08	9 156,26	107 200,00	116 356,26	
2138	Autres constructions	78 000,00	41 796,38		50 000,00	50 000,00	dont enclos genettes, volières
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	caisse enregistreuse
2184	Mobilier	1 000,00	108,84		10 000,00	10 000,00	mobilier restaurant
2185	Cheptel	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	35 000,00	48 967,86	9 156,26	41 200,00	50 356,26	dont panneaux, aménagements maison du conte,
Total immo	bilisations en cours	284 000,00	122 927,86	140 862,00	96 000,00	236 862,00	
2313	Constructions	284 000,00	122 927,86	140 862,00	96 000,00	236 862,00	aménagements 2017 (dont parc à loups arctiques)
Total		654 165,78	455 806,62	150 018,26	449 013,08	599 031,34	

Recettes d'investissement

		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Total Opé	rations d'ordre de transfert entre sections	354 000,00			
28138	Autres constructions	327 454,73			
28152	Instaliations de voirie	1 019.46	- Control of State of State		1
28183	Matériel de bureau et informatique	1 263,12			Amortissement
28184	Mobilier	1 595,43			
28188	Autres immobilisations corporelles	22 667,26	22 667,26	34 000,00	
Total Dota	tions, fonds divers et reserves	68 000,00	29 844,00	58 000,00	
10222	FCTVA	68 000,00	29 844,00	58 000,00	
Total Sub	ventions d'investissement reçues	184 750,00	75 771,00	122 400,00	
1312	Régions	47 100,00	0,00	21 400,00	Aménagements 2017-2018 + solde de 2016
1313	Départements	31 400,00	0,00	0,00	
1318	Autres	0,00	0,00	24 000,00	Aménagements 2017-2018
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	106 250,00	75 771,00	77 000,00	Aménagements 2017-2018 + solde de 2016
Total Emp	runts et dettes assimilés	47 415,78	0,00	55 331,34	
168751	GFP de rattachement	47 415,78	0,00	55 331,34	
Total		654 165 78	459 300 36	599 031,34	

Les membres du Conseil communautaire ADOPTENT le budget primitif du budget Parc Argonne Découverte avec 91 voix POUR et 4 CONTRE.

	BP 20	017 : PA	E Buza	ncy	
Déne	enses de fonctionnement				
_ 0					
		BP 2016	CA2016	BP 2017	Commentaires
Cotal C	Charges à caractère général	3 100,00			Commentaires
	Taxes foncières	3 100,00			
	Descriptions d'ordre de transfert entre sections	32 720,00		206 516,80	
	Variation des stocks de terrains aménagés	32 720,00			Régularisation suite cession terrains
	Autres charges de gestion courante	10,00			
358	Charges diverses de la gestion courante	10,00			
otal		35 830,00	2 956,00	209 626,80	
Rece	ettes de fonctionnement				
		BP 2016	CA2016	BP 2017	Commentaires
Total E	xcédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	206 516,80	
2	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	206 516,80	
otal F	Produits des services, domaine et ventes diver	32 720,00	206 516,80	0,00	
7015	Ventes de terrains aménagés	32 720,00	206 516,80	0,00	
Total A	Autres produits de gestion courante	3 110,00	2 956,00	3 110,00	
7552	Prise en charge du deficit du budget annexe	3 100,00	2 956,00	3 100,00	
758	Produits divers de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
Total		35 830,00	209 472,80	209 626,80	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN
Dépe	enses d'investissement				
		BP 2016	CA2016	BP 2017	Commentaires
otal E	mprunts et dettes assimilés	100 440,00		346 809,40	
	Départements	100 440,00			Avance remboursable CD 08
otal		100 440,00		346 809,40	
Rece	ettes d'investissement				
		BP 2016			Commentaires
	xcédent d'investissement reporté	140 292,60		140 292,60	
	Excédent d'investissement reporté	140 292,60		140 292,60	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 720,00		206 516,80	
3555	Terrains aménagés	32 720,00			Régularisation suite cession terrains
otal		173 012,60	0,00	346 809,40	

Les membres du Conseil communautaire ADOPTENT le budget primitif du budget PAE BUZANCY, à l'unanimité.

D.4	and de famation				
Depen	ses de fonctionnement				
		BP 2016	CA2016	BP 2017	Commentaires
Total Déf	icit de fonctionnement reporté	299,15	0,00	STATE OF STA	And and College And College Co
2	Déficit de fonctionnement reporté	299,15		700000000000000000000000000000000000000	
	irges à caractère général	84 000,00			
608 63512	Frais accessoires terrains en cours d'aménagement Taxes foncières	74 000,00			
	érations d'ordre de transfert entre sections		1 423 048,53	1	
7133	Variation des en-cours de production de biens		1 423 048,53		
Total Opé	rations d'ordre à l'intérieur de la section de	29 494,49		25 618,24	
608	Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	29 494,49			
	res charges de gestion courante	10,00			
658 Total Cha	Charges diverses de la gestion courante irges financières	10,00 29 494,49	0,00 29 494,49		
66111	Interêts réglés à l'échéance	29 494,49			
661121	ICNE de l'exercice N	0,00	0,00	1 863,53	
661122	ICNE de l'exercice N-1	0,00			
Total		1 566 346,66	1 492 418,51	1 588 269,74	
Recett	es de fonctionnement				
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Total Opé	erations d'ordre de transfert entre sections		1 452 543,02	State Control of the	A STATE OF THE STA
7133	Variation des en-cours de production de biens		1 452 543,02		
	rations d'ordre à l'intérieur de la section de	29 494,49	29 494,49		
796	Transferts de charges financières	29 494,49			
	res produits de gestion courante	10 309,15	10 381,00		4
7552 758	Prise en charge du deficit du budget annexe Produits divers de gestion courante	10 299,15			
Total	Froduits divers de gestion codrante		1 492 418,51		
5 /	ui a				
Dépen	ses d'investissement				
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Total Défi	cit d'investissement reporté	0,00	0,00	81 119,42	
11	Déficit d'investissement reporté	0,00			
	rations d'ordre de transfert entre sections		1 452 543,02	in the second second second	
3351 3354	Terrains Etudes et prestations de services	160 106,88 25 506,72			
3355	Travaux		965 501,50		
33581	Frais accessoires	264 550,71	190 550,71		4
33586	Frais financiers	110 877,21			
The same of the sa	orunts et dettes assimilés	149 518,46	112 563,71	153 394,72	
1641	Emprunts en euros	112 563,71			
168 7 3 Total	Départements	36 954,75	0, <mark>00</mark> 1 565 106.73		remboursement avance CD (
lotar		1010001,40	7 303 100,73	7 700 073,40	
Recette	es d'investissement				
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
	édent d'investissement reporté	60 938,78	0,00	0,00	
l Cotal Oná	Excédent d'investissement reporté	60 938,78			
3351	rations d'ordre de transfert entre sections Terrains	160 106,88	1 423 048,53 160 106,88		
3354	Etudes et prestations de services	25 506,72			
3355	Travaux	965 501,50			
33581	Frais accessoires	190 550,71			
	Frais financiers	81 382,72	81 382,72	110 877,21	
33586	Train interiore				
33586 Fotal Emp 168751	orunts et dettes assimilés GFP de rattachement	192 074,17 192 074,17	0,00	334 132,38 334 132,38	الجاريات لمرسسات

Les membres du Conseil communautaire ADOPTENT le budget primitif du budget ZAE VOUZIERS, à l'unanimité.

			BP 2017	: Piscine			
épens	ses de fonctionnement						
tal Defi	cit de fanctionnement reporté	BP 2016 0,00	GA 2015 0,00		Commentaties		
tal Vire	Déficit de fonctionnement reporté ment à la section d'investissements	0,00		48 898,96 1 061 592,66			
	Wrement à la section d'investissement	0,00	0,00	1 061 592,56	Autofinancement		
612	rges à caractère général. Energie - Electricité	23 500,00	13/346,71				
632 5221	Fournitures de petit équipement Bâtiments publics	0,00	1 897,30	2 000,00			
188	Autros frais divers	0,00	608,00	0,00			
31 84	Annonces et insertions Redevances pour services rendus	1 000,00 22 500,00	371,76 0,00		Taxe archéologie		
tal Ope	rations d'ordre de transfert entre sections [Dot aux amort des immo incorporelles & corporelles]	0,00					
otal Autr	es chargos de gestion courante	10,00	1,22	10,00			
tal Cha	Charges diverses de la gestion courante rges financières	72 693,00	72 693,00	69 613,36			
3111	Intérêts réglés à l'échéance ICNE de l'exercice N	72 593,00					
61122	IGNE de l'exercice NA rges exceptionnelles	390 292,00					
743	Subv. de fonctionnement (vers par le groupements)	390 292,00	390 292,00	590 000,00	Subvention prévue a	vec réindexatio	on de 2% à partir de septembre
otal		486 395,00	476 232,93	2 148 214,67		_	
ecette	es de fonctionnement						
		BP 2016	CA2016	BP 2017	Commentaires		
tal Exc	édent de fonctionnement reporté	251 656,90 251 555,90					
	duits des services, demaine et ventes diverses	116 755,00	99 703,97	202 000,00			
0323 0878	Redevance d'occupation du dom public communal par d'autres redevables	0,00	1 926,17	0,00	Redevance de 200k	par an + rèind	exation à partir de septembre
otal Autr	es produits de gestion courante Prise en charge du descit du budget annexe	76 074,10		1 817 214 87	Dont autofinanceme	ent	
58	Produits divers de gestion courante	10.00	0,00	10,00			
otal Proc 73	durts exceptionnels Mandats annules ou alleints déchéance quadrennale	42 000,00					
otal Opé 77	rations d'ordre de transfert entre sections Quote-part des subvidinviransfau opte de résul.	0,00			Amortissement des	subventions	
otal		486 395.00		2 148 214,87			
)épeni	ses d'investissement						
			CA 2016	A STATE OF THE STA	Proposition nouvell		Commentaires
otal Défi	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté	1 152 655,10 1 152 655,10	0,00		0,00	2 472 979,02 2 472 979,02	Commentaires
otal Défi otal Opé	cit d'investissement reporté	1 152 656,10	0,00 0,00	0,00		2 472 979,02	Commentaires
otal Defi otal Ope 3912 3913	of d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements	1 152 655,10 1 152 655,10 97 982,74 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00	129 000,00 93 250,00 10 000,00	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00	Commentaires Amortissement des subventions
otal Ope 3912 3913 3918 3931	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux	1 152 655,10 1 152 655,10 97 982,74 0,00 0,00 0,00 0,00	00,0 00,0 00,0 00,0 00,0 00,0	0,00	129 000,00 93 250,00	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00	
otal Ope 3912 3913 3918 3931	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfort entre sections Régions Départements Autrès	1 152 655,10 1 152 655,10 97 982,74 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00	9,00 129,000,00 93,250,00 10,000,00 8,250,00	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00	
otal Ope 3912 3913 3918 1931 1318 otal Ope 313	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfort entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales Constructions	1 152 655,10 1 152 655,10 97 982,74 0,00 0,00 0,00 0,00 97 982,74 75 000,00 75 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0.00	0,00 129,000,00 93,250,00 10,000,00 8,250,00 17,500,00 13,425,18 0,00	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 0,00 13 425,18 0,00	Amortissement des subventions
otal Ope 3912 3913 3918 3931 1318 otal Ope 313 1318	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales Constructions Autres bâtiments publics ruraux Autres bâtiments publics ruraux Autres bâtiments publics ruraux Autres bâtiments publics	1 182 655,10 1 152 655,10 97 982,74 0,00 0,00 0,00 97 982,74 75 000,00 75 000,00 71 635,24	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00	129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 426,16 0,00 13 425,18 74 456,43	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore
otal Ope 3912 3913 3918 3931 1318 otal Ope 313 1318 otal Emp	of d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfort entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales Constructions Autres bâtiments publics	1 152 655.10 1 152 655.10 97 982.74 0,00 0,00 0,00 97 982.74 75 000.00 75 000.00 0.10 0.10 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 0,00	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43	Amortissement des subventions
otal Defi otal Ope 3912 3918 3931 1318 otal Ope 313 1318 otal Emp 641 otal Imm 313	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfort entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales Constructions Autres bâtiments publics routs et dettes assimilés Emprunts en euros	1 182 65510 1 182 65510 97 982,74 0,00 0,00 0,00 97 982,74 75 000,00 75 000,00 71 635,24 71 636,24 32 55 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 579 290.00	0,00 129 000,00 83 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 159 095,11	2 472 979.02 2 472 979.02 129 000.00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0.00 17 500,00 0.00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 74 8385,11	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore
otal Ope 3912 3913 3913 3918 3931 1318 otal Ope 313 1318 otal Emp	oft d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics runts et dettes assimilés Emprunts en euros lobilisations en cours	1 182 65510 1 182 65510 97 982,74 0,00 0,00 0,00 97 982,74 75 000,00 75 000,00 71 635,24 71 636,24 32 55 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 579 290.00	0,00 129 000,00 83 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 159 095,11	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 0.00 13 425,18 74 455,43 74 455,43 74 856,43	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt
otal Defi otal Ope 3912 3913 3918 3931 3931 3931 3931 3131 otal Emp 341 otal Imm 313 otal	oft d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics runts et dettes assimilés Emprunts en euros lobilisations en cours	1 182 65510 1 182 65510 97 982,74 0,00 0,00 0,00 97 982,74 75 000,00 75 000,00 71 635,24 71 636,24 32 55 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 579 290.00	0,00 129 000,00 83 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 159 095,11	2 472 979.02 2 472 979.02 129 000.00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0.00 17 500,00 0.00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 74 8385,11	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt
otal Dofi 5912 5913 5918 5918 1931 1318 1318 1510 English 1511 1511 1512 1513 1518	of d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics routes et dettes assimités Emprunts en euros sobilisations en cours (Constructions	1 182 65.10 1 182 655.10 97 982.74 0,00 0,00 0,00 0.00 0.00 0.75 000,00 0.00 75 000,00 0.00 71 636.24 71 636.24 71 636.24 3 285 000,00 4 682 274.08	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290,00 579 290,00	0,00 129 000,00 83 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 159 095,11	2 472 979.02 2 472 979.02 129 000.00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0.00 17 500,00 0.00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 74 8385,11	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt
otal Defi otal Ope 3912 3918 3931 1318 3931 1318 otal Imm 313 otal Imm 313 otal Imm 313	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des terribires ruraux Autres béliments publics rations patrimoniales (Constructions Autres béliments publics rations patrimoniales (Constructions Departements publics rounts et dottes assimilés Emprunts en euros publications en cours (Constructions d'investissement ment de la section de fonctionnement	1 182 65.10 1 182 655.10 97 982.74 0,00 0,00 0,00 97 982.74 75 000.00 75 000.00 0,00 71 635.24 71 636.24 3 285 000.00 4 662 274.08	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290.00 679 290.00 8P 2017 1 061 592.56	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 189 095,11 189 095,11 386 976,72	2 472 979.02 2 472 979.02 129 000.00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0.00 17 500,00 0.00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 74 8385,11	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt
otal Opinional O	of d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics runts et dettes assimités Emprunts en euros robilisations en cours (Constructions) d'investissement ment de la section de fonctionnement Virement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections	1 182 65.10 1 182 655.10 97 982.74 0,00 0,00 0,00 97 982.74 75 900,00 0,00 75 900,00 0,00 74 638.24 71 638.24 3 285 000,00 3 265 000,00 4 662 274.08	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290,00 679 290,00 1 061 592,56 361 700,00	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 169 095,11 189 095,11 386 976,72 Commentaires Autofinancement	2 472 979.02 2 472 979.02 129 000.00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0.00 17 500,00 0.00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 74 8385,11	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt
obtal Option State	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics prunts et dettes assimilés Emprunts en euros publications en cours (Constructions) d'investissement ment de la section de fonctionnement Virement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'insertion	1 152 65.10 1 152 655.10 97 982.74 0.00 0.00 0.00 97 982.74 75 000.00 75 000.00 71 635.24 71 636.24 3 265 000.00 4 652 274.08	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290.00 679 290.00 679 290.00 1 061 592.56 361 700.00 0.00	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 169 095,11 189 095,11 386 976,72 Commentaires Autofinancement	2 472 979.02 2 472 979.02 129 000.00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0.00 17 500,00 0.00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 74 8385,11	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt
otal OM: 33912 33913 33913 33918 3318 3318 3318 3318 3	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics runts et dettes assimités Emprunts en euros sobilisations en cours (Constructions d'investissement ment de la section de fonctionnement (Mirement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'études Frais d'êtudes	1 182 655,10 1 182 655,10 1 182 655,10 97 982,74 0,00 0,00 97 982,74 75 900,00 0,00 75 900,00 0,00 71 638,24 3 285 000,00 3 265 000,00 4 682 274,08 BP 2016 0,00 97 982,74 12 133,50 1 291,68 94 557,56	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290,00 679 290,00 679 290,00 1 061 592,56 361 700,00 0,00 0,00	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 74 959,11 189 095,11 385 976,72 Commentaires Autofinancement	2 472 979.02 2 472 979.02 129 000.00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0.00 17 500,00 0.00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 74 8385,11	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt
otal Office of the Control Office of the Con	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des terribires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics brunts et dottes assimilés Emprunts en euros hobilisations en cours (Constructions) es d'investissement ment de la section de fonctionnement (Affement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'études Frais d'études Autres bâtiments publics Autres bâtiments publics	1 182 65.10 1 182 655.10 1 182 655.10 97 982.74 0.00 0.00 0.00 97 982.74 75 000.00 75 000.00 0.00 21 636.24 71 638.24 71 638.24 3 285 000.00 4 682 274.08	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290.00 679 290.00 679 290.00 1 061 592,56 361 700.00 0,00 0,00 0,00 934,55 342 335,45	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 159 095,11 159 095,11 386 976,72 Commentaires Autofinancement	2 472 979.02 2 472 979.02 129 000.00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0.00 17 500,00 0.00 13 425.18 74 456.43 74 456.43 74 8385.11	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt
stal Defi: 5912 5913 5913 5913 5918 5918 1318 5018 1318 5018 5018 5018 5018 5018 5018 5018 50	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bétiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bétiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bétiments publics rounts et dottos assimilés Emprunts en euros hobilisations en cours (Constructions d'investissement ment de la section de fonctionnement Virement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'études Frais d'études Frais d'études Frais d'études Frais d'études	1 182 65.10 1 182 655.10 1 182 655.10 97 982.74 0,00 0,00 0,00 97 982.74 75 000,00 75 000,00 0,00 11 638.24 71 638.24 3 285 000,00 3 265 000,00 4 682 274.08	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 579 290,00 679 290,00 1 061 592,56 361 700,00 0,00 0,00 9 364,55 342 335,34 13 425.16	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 159 095,11 159 095,11 386 976,72 Commentaires Autofinancement	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43 74 856,43 74 8385,11 3 438 245,74	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt Solde des travaux (APCP)
otal Office of the Control Office of the Con	oft d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics routs et dottos assimilés Emprunts en euros poblisations en cours (Constructions) d'investissement ment de la section de fonctionnement wirement de la section de fonctionnement Frais d'eurdes Frais d'eurdes Frais d'eurdes Autres bâtiments publics rations patrimoniales Frais d'insertion	1 182 65.10 1 182 655.10 1 182 655.10 97 982.74 0.00 0.00 0.00 97 982.74 75 000.00 75 000.00 71 638.24 71 638.24 285 000.00 4 682 274.08 BP 2016 0.00 0.00 97 982.74 12 133.50 1 291.68 B4 557.56 B4 557.56 0.00 0.00 0.00 75 000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290,00 579 290,00 579 290,00 1 061 592,56 361 700,00 0,00 0,00 0,00 9 364,55 342 335,45 13 425,16 12 133,50 1 291,68	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 74 456,43 189 095,11 386 976,72 Commentaires Autofinancement	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43 74 956,43 74 956,43 74 956,43 74 956,43 74 956,43	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt Solde des travaux (APCP)
otal OM: 0 tal Opid State Opid St	of d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales Constructions Autres bâtiments publics routes et dettes assimités Emprunts en euros obilisations en cours Constructions autres bâtiments publics routes et dettes assimités Emprunts en euros obilisations en cours Frais d'études Frais d'études Frais d'études Autres bâtiments publics rations patrimoniales Frais d'études	1 182 655.10 1 182 655.10 1 182 655.10 97 982.74 0,00 0,00 0,00 97 982.74 75 000,00 0,00 75 000,00 0,00 3 265 000,00 4 682 274.08 BP 2016 0,00 97 982.74 12 133.50 1 291,68 94 557.58 0,00 0,00 2 170,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290,00 679 290,00 679 290,00 1 061 592,56 361 700,00 0,00 0,00 0,00 9 364,55 342 335,45 13 425,18 12 133,50 1 291,68 0,00 411 528,00	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 169 095,11 189 095,11 386 976,72 Commentaires Autofinancement	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43 74 956,43 74 956,43 74 956,43 74 956,43 74 956,43	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt Solde des travaux (APCP)
otal Obfil otal Opporation otal Oppora	cit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics rurats et dettes assimilés Emprunts en euros robilisations en cours (Constructions d'investissement ment de la section de fonctionnement Virement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'études	1 152 655,10 1 152 655,10 1 152 655,10 97 982,74 0,00 0,00 97 982,74 75 000,00 75 000,00 0,00 32 65 000,00 4 652 274,08 BP 2016 0,00 97 982,74 12 133,50 0,00 1 291,68 84 557,58 0,00 75 000,00 2 170,00 0,00 75 000,00 75 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290,00 579 290,00 579 290,00 1 061 592,56 1 061 592,56 361 700,00 0,00 0,00 0,00 9 364,55 342 335,45 13 425,18 12 133,50 1 291,68 0,00 411 528,00 211 528,00	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 169 095,11 189 095,11 386 976,72 Commentaires Autofinancement	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43 74 956,43 74 956,43 74 956,43 74 956,43 74 956,43	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt Solde des travaux (APCP)
stal Obfil stal Optil stal O	on d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales Constructions Autres bâtiments publics routes et dettes assimilés Emprunts en euros obilisations en cours Constructions d'investissement ment de la section de fonctionnement Virement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'études Frais d'études Autres bâtiments publics rations patrimoniales Frais d'études	1 182 655,10 1 182 655,10 1 182 655,10 1 182 655,10 97 982,74 0,00 0,00 0,00 97 982,74 75 900,00 0,00 75 900,00 0,00 3 265 900,00 4 682 274,08 BP 2016 0,00 0,00 97 982,74 12 133,50 1 291,88 84 557,58 0,00 0,00 2 170,00 0,00 1 506 341,00 1 160 471,00 200 000,0145 870,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290,00 679 290,00 679 290,00 1 081 592,56 361 700,00 0,00 0,00 9 364,55 342 335,45 13 425,18 12 133,50 1 291,68 0,00 411 528,00 211 528,00 200 000,00 0,00	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 189 095,11 189 095,11 385 976,72 Commentaires Autofinancement Ecriture d'ordre den Ecriture d'ordre den	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43 74 856,43 74 835,11 3 438 245,74	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt Solde des travaux (APCP)
otal Oxford Oxfo	of d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté Régions Départements Autres Dotation d'équipement des terribires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics rations d'ortres assimilés Emprunts et dottes assimilés Emprunts en euros poblisations en cours (Constructions) d'investissement ment de la section de fonctionnement (Artement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'études Frais d'études Autres bâtiments publics rations patrimoniales Frais d'études Frais d'études Frais d'études Frais d'études Frais d'études Frais d'études Brais d'études Frais d'etudes	1 152 655,10 1 152 655,10 1 152 655,10 1 152 655,10 97 982,74 0,00 0,00 97 982,74 75 000,00 75 000,00 0,00 71 635,24 71 636,24 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 7	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 679 290,00 679 290,00 679 290,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1 384,55.45 13 425.16 12 133,50 1 291,68 0,00 411 528,00 211 528,00 200 000,00 0,00 0,00 0,00 1 525,00 0,00	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 426,16 0,00 13 426,18 74 456,43 74 456,43 74 456,43 75 456,43 189 095,11 189 095,11 386 976,72 Commentaires Autofinancement Ecriture d'ordre den Ecriture d'ordre den	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43 74 856,43 74 835,11 3 438 245,74	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt Solde des travaux (APCP)
otal Oxfo	on d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté rations d'ordre de transfert entre sections Régions Départements Autres Dotation d'équipement des territoires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales Constructions Autres bâtiments publics rurats et dettes assimilés Emprunts en euros robilisations en cours Constructions d'investissement ment de la section de fonctionnement Virement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'études Frais d'études Autres bâtiments publics rations patrimoniales Frais d'études Frais d'ét	1 182 655,10 1 182 655,10 1 182 655,10 1 182 655,10 97 982,74 0,00 0,00 0,00 97 982,74 75 900,00 0,00 75 900,00 0,00 3 265 900,00 4 682 274,08 BP 2016 0,00 97 982,74 12 133,50 0,00 75 900,00 1 291,68 84 557,58 0,00 0,00 75 900,00 1 160 341,00 1 160 471,00 0,00 0,00 1 290 395 344 1 800 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	579 290.00 679 290.00 679 290,00 1 061 592,56 361 700.00 0,00 0,00 9 364,55 342 335,45 12 133,50 1 291,68 0,00 411 528,00 210 520,00 0,00 0,00 1 520,00 1 520,0	0,00 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 425,18 74 456,43 189 095,11 189 095,11 385 976,72 Commentaires Autofinancement Ecriture d'ordre den Ecriture d'ordre den	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43 74 856,43 74 835,11 3 438 245,74	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt Solde des travaux (APCP)
stal DMI D	of d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté Déficit d'investissement reporté Régions Départements Autres Dotation d'équipement des terribires ruraux Autres bâtiments publics rations patrimoniales (Constructions Autres bâtiments publics rations d'ortres assimilés Emprunts et dottes assimilés Emprunts en euros poblisations en cours (Constructions) d'investissement ment de la section de fonctionnement (Artement de la section de fonctionnement rations d'ordre de transfert entre sections Frais d'études Frais d'études Autres bâtiments publics rations patrimoniales Frais d'études Frais d'études Frais d'études Frais d'études Frais d'études Frais d'études Brais d'études Frais d'etudes	1 152 655,10 1 152 655,10 1 152 655,10 1 152 655,10 97 982,74 0,00 0,00 97 982,74 75 000,00 75 000,00 0,00 71 635,24 71 636,24 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 7	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00 679 290,00 679 290,00 679 290,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1 364,55 342 335,45 13 425.16 12 133,50 1 291,68 0,00 411 528,00 201 000,00 1 600 900,00 1 600 900,00 0,00 0,00	0,00 128 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 17 500,00 13 426,16 0,00 13 426,18 74 456,43 74 456,43 74 456,43 189 095,11 189 095,11 386 976,72 Commentaires Autofinancement Ecriture d'ordre den Ecriture d'ordre den Subvention RTE sol Subvention FMM - Al	2 472 979,02 2 472 979,02 129 000,00 93 250,00 10 000,00 8 250,00 0,00 13 425,18 74 455,43 74 856,43 74 835,11 3 438 245,74	Amortissement des subventions Ecriture d'ordre demandée par la Trésore Remboursement emprunt Solde des travaux (APCP)

Le Conseil communautaire ADOPTE le budget primitif de la piscine communautaire à l'unanimité.

	BP 2	017 : Bati	ment d'	entrepri	ses
Dépen	ses de fonctionnement				
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
	licit de fonctionnement reporté	25 212,27			10
2	Déficit de fonctionnement reporté	25 212,27	12.00		
	ement à la section d'investissement	0,00		125 000,00	
23	Virement à la section d'investissement	0,00			Autofinancement
	arges à caractère général	13 950,00			
0612	Energie - Electricité	3 200,00			
15221	Bâtiments publics	1 500,00			entretien batiment
15228	Autres bâtiments	0,00			
168	Autres	1 700,00			assurances
228	Divers	2 000,00	0,00	0,00	
231	Annonces et insertions	5 000,00			signalétique et communication
262	Frais de télécommunications	550,00	409,36		internet
3512	Taxes foncières	0,00			Taxe foncière
otal Ope	érations d'ordre de transfert entre sections	81 000,00	80 557,08	81 100,00	
811	Dotaux amort des immo.incorporelles & corporelles	81 000,00	80,557,08	81 100,00	Amortissement
otal Aut	res charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
58	Charges diverses de la gestion courante	10,00	0,00	10,00	
otal Cha	arges financières	20 797,64	20 796,74	19 070,07	
6111	Intérêts réglés à l'échéance	20 936,73	20 935,83	19 209,17	
61121	ICNE de l'exercice N	1 599,57	1 599,57	1 460,47	
61122	ICNE de l'exercice N-1	-1 738,66	-1 738,66	-1 599,57	
otal		140 969,91	113 285,71	240 480,07	
Recett	es de fonctionnement				
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
otal Exc	édent de fonctionnement reporté	0,00		0,01	
	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	1000	0.01	
otal Oné	erations d'ordre de transfert entre sections		30 342,18	31 500.00	
77	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.		30 342,18		Amortissement des subventions
-	duits des services, domaine et ventes diverses	0.00		5 000.00	
088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)		11.470,24		revente électricité photovoltaique
E TOTAL	res produits de gestion courante	106 654,91		203 980,06	
52	Revenus des immeubles	25 000,00			Loyers des cellules
552	Prise en charge du deficit du budget annexe	81 644,91		178 970 06	Dont autofinancement
58	Produits divers de gestion courante	10,00	0.00	10,00	
	duits exceptionnels	3 315,00	3 312,83	0.00	
711	Dédits et pénalités perçues	3 315,00		0,00	
Attell	podito of portaines perques	140 969,91	Contracting designed	17.5.40.00	

	BP 2	2017 : Bati	ment d'e	entrepri	ses
Dépen	ses d'investissement				
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
rotal Déf	icit d'investissement reporté	98 481,66	0,00	118 269,33	
	Déficit d'investissement reporté	98 481,66	0,00	118 269,33	
Total Ope	érations d'ordre de transfert entre sections	298 986,32	30 342,18	31 500,00	
1311	Etat et établissements nationaux	101 288,88	0,00	0,00	
331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	70 737,24	0,00	0,00	
3911	Etat et établissements nationaux	12 792,89	5 382,48	5 500,00	
13912	Régions	10 161,89	0,00	0,00	amortissement des subventions d'investissement
13917	Budget communautaire et fonds structurels	8 045,22	18 207,11	19 000,00	amonissement des subventions d'investissement
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	6 752,59	7 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	95 494,22	0,00	0,00	
28171	Terrains	465,98	0,00	0,00	
Total Ope	érations patrimoniales	105 500,00	0,00	267 986,32	
311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	101 288,88	
331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	102 000,00	0,00	70 737,24	
13917	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00		
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		
21711	Terrains nus	3 500,00	0,00	0,00	
28171	Terrains	0,00	0,00	465,98	
Total Em	prunts et dettes assimilés	61 896,68	59 880,97	61 896,68	
641	Emprunts en euros	46 666,68			
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00			
16873	Départements	13 230,00			Remboursement avance CD 08
	nobilisations corporelles	13 500,00			
21318	Autres bâtiments publics	13 500,00			Solde marché maitrise d'œuvre SUAN.
Total				480 652,33	
Recett	es d'investissement	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Total Vire	ement de la section de fonctionnement	0,00		125 000,00	
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00			Autofinancement
	érations d'ordre de transfert entre sections	348 986,32			
311	Etat et établissements nationaux	70 737,24			
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	101 288,88	0,00		
2031	Frais d'études	2 169,88	0,00		
2111	Terrains nus	52 298,93	0,00		
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	41 025,41	0,00		Jamoriis samants
281318	Autres bâtiments publics	80 357,99	79 449,09		
28171	Terrains	232,99	232,99		
28188	Autres immobilisations corporelles	875,00			
	érations patrimoniales	105 500,00		267 986,32	
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	0,00			
281318	Autres bâtiments publics	80 357,99			
1311	Etat et établissements nationaux	102 000,00	0,00		
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00			
2031	Frais d'études	2 170,00			-1
2111	Terrains nus	1 330,00			
	prunts et dettes assimilés	123 878,34			
65	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00			
9020		200000	1,000,111		
168751	GFP de rattachement	121 878,34	0,00	4 566,01	

Le Conseil communautaire ADOPTE le budget primitif de la pépinière d'entreprises, à l'unanimité.

BP 2017 : Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

		BP 2016	CA 2016	BP 2017	Commentaires
Total Char	ges à caractère général	587 400,00			- II
60611	Eau et assainissement	5 100,00	4 537,91	4 700,00	dont aire d'accueil des gens du voyage
60612	Energie - Electricité	18 000,00	14 209,78	16 000,00	
60621	Combustibles	6 000,00	8 208,95	7 800,00	
60622	Carburants	4 900,00	4 147 11	4 450,00	
60623	Alimentations	2 100,00	2 176,82	2 200,00	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	119,32	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	1 068,02	1 200,00	
60632	Fournitures de petit équipement	6 500,00	6 294,27	7 350,00	Dont service lechnique multualisé, RAM
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 036,37	3 600,00	
6064	Fournitures administratives	9 600,00	7 810,59	7 900,00	
6135	Locations mobilières	5 000,00	4 686,72	4 800,00	Téléphonie
61521	Terrains	13 000,00	12 372,70	0,00	
615221	Bâtiments publics	27 500,00	5 081,67	6 100,00	Travaux patrimoine bati 2C2A
615228	Autres bâtiments	0,00	26 089,91	24 500,00	
61551	Matériel roulant	3 500,00	665,22	3 250,00	
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	1 741,07	1 000,00	
6156	Maintenance	21 000,00	20 138,51	26 500,00	Maintenance informatique et logiciels compta et PLUI, copieurs, entretien dans les logements communautaires (chaudières + fosses septiques), vidange hydrocarbures de l'aire d'accueil des gens du voyage
6168	Autres	7 500,00	6 859,31	7 500,00	Assurances
617	Etudes et recherches	164 700,00	85 872,44	203 000,00	Etude mode gouvernance PAD + Dumay pour centre bourg + stratégies locales sur schéma de mutualisation + CADDEP sur Diagnostic local de santé + Natura 2000 (Bairon)
6182	Documentation générale et technique	9 000,00	7 755,20		Dont docum entation juridique
6184	Versements à des organismes de formation	22 000,00	10 612,96		Dont Natura 2000
6188	Autres frais divers	47 000,00	21 125,32	43 300,00	Animations RAM, salons dévéco, distribution 2C2A Mag
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 200,00	4 061,51	2 200,00	
6226	Honoraires	6 500,00	8 087,75	8 100,00	100000000000000000000000000000000000000
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 500,00	5 882,83		Dont honoraires huissier logements communautaires
6228	Divers	13 500,00	15 915,81		Actions collectives ORAC, Natura 2000
6231	Annonces et insertions	11 900,00	9 477,25	14 600,00	ORAC, MSAP, annonces recrutement RH, annonces location logements
6232	Fêtes et cérémonies	2 700,00	792,50	850,00	
6233	Foires et expositions	0,00	4 662,28	4 500,00	
6236	Catalogues et imprimés	29 500,00	8 757,20		Dont Natura 2000, déveco, Leader, RAM
6237	Publications	2 700,00	1 728,00	2 700,00	
6251	Voyages et déplacements	8 700,00	6 120,48	10 480,00	Dont Leader, Natura 2000, déveco
6261 6262	Frais d'affranchissement	25 000,00	24 185,20	25 000,00	
	Frais de télécommunications	17 400,00	17 687,97	17 500,00	describe in the selection of the selecti
6281 6283	Concours divers (cotisations) Frais de nettoyage des locaux	57 000,00 3 000,00	52 816,69 4 728.03	55 000,00	dont Mission locale, Arennes Developpement, Ardennes Initiative, Agence locale de l'energie (Arrêt ID Champagne Ardennes) Travail Parlage
6284	Redevances pour services rendus	20 200,00	16 016,30	36 000,00	
62878	A d'autres organismes	0,00	0,00	6 000,00	Scolaires Piscine (Collèges + Primaires 2C2A) + redevance OM
63512	Taxes foncières	5 700,00	5 617,00	6 700,00	
	ges de personnel et frais assimilés	834 000,00	770 092,32	970 560.00	port take totalale terrains derived i source
6218	Autres personnel extérieur	0,00	0,00	15 100,00	
6332	Cotisations versées au FNAL	2 500,00	2 383,47	2 850,00	
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	15 000,00	16 164,43	17 100,00	
6338	Autres impôts,taxes&vers assimilés sur rémuner.	5 000,00	5 274,08	5 700,00	
64111	Rémunération principale	209 000,00	231 315,63	237 670,00	Hausse expliquée par:
64112	NBI,supp. fam. de traile. & indemnité de résidence	8 000,000	8 075,60		Embauche chargé de mission PLUI: 30 000€
64118	Autres indemnités	44 000,00	57 431,17		Embauche chargé de développement tourisme: 31 800€
64131	Rémunération	265 000,00	198 971,98	301 950,00	Embauche chargé de projets : 19 200€
64162	Emplois d'avenir	18 000,00	18 649,78	20 510,00	Hausse structurelle de 2% (dont 0,6% du point d'indice): 17 000€
6451	Cotisations à l'URSSAF	107 000,00	95 098,16		Remplacement arrêt maternité et matadie : 50 000€
6453	Cotisations aux calsses de retraite	107 000,00	80 994,72		Régularis ation NBI : 1 700€
6454	Cotisations aux ASSEDIC	16 000,00	11 800,97	18 230,00	Embauche agent d'entretien en CUI∶4 200€
6455	Cotisations pour assurance du personnel	29 000,00	35 303,05	33 050,00	·
6458	Cotisations auxorganismes sociaux	4 500,00	4 406,62	5 150,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	4 222,66	4 600,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	5 500,00	Prise en charge prévoyance MNT

2.0000010000000000000000000000000000000	wations de produits	1 733 000,00	1 732 954 32	1 747 000,00	
39211	Altributions de compensation	1 499 000,00	1 496 654,04	1 510 000,00	
39221	FNGIR	212 000,00	211 795,00	212 000,00	
398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	22 000,00	24 505,28	25 000,00	Taxe de séjour
otal Dépe	nses imprévues	100 000,00	0.00	100 000,00	
2	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	100 000,00	
otal Viren	nent à la section d'investissement	1 932 057,05	0.00	1 047 130,65	
3	Virement à la section d'investissement	1 932 057,05	00,0	1 047 130,65	
otal Opér	ations d'ordre de transfert entre sections	255 000,00	253 724,38	236 410,00	
811	Dot.aux amort des immo.incorporelles & corporelles	255 000,00	253 724,38	236 410,00	Amortissements
otal Autre	s charges de gestion courante	1 375 466,84	983 612,35	3 072 144,21	
521	Déficit des budgets annexes à carac administratif	817 066,84	502 923,01	2 659 694,21	PAE Buzancy+ZAE Vouziers+PAD+Piscine+Batiment entreprises (dont autofinancement des investissements)
531	Indemnités	75 000,00	75 105,84	76 500,00	
532	Frais de mission	5 500,00	5 402,31	5 500,00	
533	Collisations de retraite	4 500,00	4 533,94	4 600,00	
534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	12 000,00	12 890,82	12 300,00	
535	Formation	18 000,00	:0,00	18 400,00	
541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	2 000,00	
542	Créances éteintes	0,00	114,52	1 000,00	
5733	Départements	36 000,00	0,00	2 140,00	Programme d'Inlérêt Général
57341	Communes membres du GFP	113 000,00	125 649,91		Fonds de concours commune de Buzancy
57358	Autres groupements	21 400,00	0,00	10 000,00	SCOT Ardennes
5738	Autres organismes	148 000,00	145 500,00		Office de Tourisme + URCA
574	Subv fonct aux asso & autres pers, de droits privé	123 000,00	111 492,00		Les Tourelles, FJEP, UCIA Chambre agriculture, club naulique vouzinois soutien ponctuel
58	Autres charges de gestion courante	0,00	0.00	10,00	
otal Char	ges financières	33 079,00	33.079,00	27 959,40	
6111	Intérêts réglés à l'échéance	37 069,16	37 069,16	32 130,78	
61121	ICNE de l'exercice N	27 890,85	27 890,85	23 7 19,47	
61122	ICNE de l'exercice N-1	-31 881,01	-31 881,01	-27 890,85	
otal Char	ges exceptionnelles	4 784 679,09	14 696,66	4 627 523,23	
713	Secours et dots	10 000,00	13 935,81	10 000,00	dont solidarité étudiants
718	Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	0,00	0,00		Gratifications stagraires
73	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	2 000,00	760,85	2 000,00	
78	Autres charges exceptionnelles	4 772 679,09	0.00	4 611 523,23	
otal Dotal	tions provisions semi-budgetaires	59 000,00	0,00	50,000,00	
815	Dot aux prov. pour risques & charges de fonct	50 000,00	0,00		Provision contentieux
otal		11 684 681,98	4 000 000 00	12 511 627 49	

BP 2017 : Budget Principal

Recettes de fonctionnement

		BP 2016	CA2016	BP 2017	Commentaires
Total Exce	dent de fonctionnement reporté	6 299 181,98	0.00	7 150 302,49	
2	Excédent de fonctionnement reporté	6 299 181,98	0.00	7 150 302,49	
Total Atten	uations de charges	16 000,00	47.569,94	67 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	16 000,00	47 569,94	17 000,00	<u> </u>
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	0,00	0,00	50 000,00	Remboursement personnel absent (Indemnités journalières + assurance statutaire)
Total Opér	ations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	49 813,86	50 020,00	
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	50 000,00	49 813,86	50 020,00	Amortissement des subventions
Total Prod	ilts des services, domaine et ventes diverses	23 500,00	21 602,76	37 400,00	
70321	Droits stationnement&location sur la voie publique	0.00	0,00	3 000,000	Aire d'accueil des gens du voyago
70845	aux communes membres du GFP	1 000,00	0,00	1 000,00	
70848	aux autres organismes	0,00	0,00	15 900,00	Chargé de développement Tourisme (50% Pays Rethelois)
70872	par les budgets annexes et les régles municipales	10 000,00	10 000,00	5 000,00	Service Technique Mutualisé au PAD
70878	par d'autres redevables	12 500,00	11 602,76	12 500,00	
Total Impót	s et taxes	3 570 800,00	3 514 224,18	3 596 774,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 322 000,00	3 355 778,00	3 373 000,00	
73211	Attribution de compensation	3 800,00	3 758,90	3 500,00	
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	223 000,00	130 182,00	195 274,00	Montant perçu en 2016
7362	Taxes de séjour	22 000,00	24 505,28	25 000,00	
Total Dotat	ions, subventions et participations	1 610 600,00	1 393 502,78	1 453 521,00	
74124	Dotation d'intercommunalité	531 500,00	490 675,00	447 160,00	DGF nette
74126	Dolation de compensation des group. De communes	270 500,00	351 910,00	264 840,00	
74712	Emplois d'avenir	13 000,00	13 163,08	1 000,00	
74718	Autres	240 000,00	85 741,60	217 110,00	RAM, MSAP, chambre des métiers (ORAC), AGDV 2017, FISAC, natura 2000, chargé de développement Tourisme (25%), chargé de projets (30%), emploi en CUI
7472	Régions	83 000,000	64 678,00	49 060,00	chargé de projels (30%)+ingenierie deveco 2016+animation ORAC 2016 et 2017+actions collectives+étude gouvernance PAD+schéma de mulualisation
7477	Budget communautaire et fonds structurels	36 000,00	0,00	57 040,00	LEADER
7478	Autres organismes	41 000,00	4 267,10	0,00	
748314	Dotation unique compensations spécifiques à la TP	5 000,00	0,00	2 200,00	
74832	Attribution du Fonds départemental de taxe prof.	294 500,00	334 350,00	304 000,00	Diminution de 9%
74833	Etat-Compens au titre contrib écon territ.CVAE&CFE	700,00	866,00	420,00	
74834	Etat-Compens au titre exonérations taxes foncières	2 000,00	292,00	91,00	
74835	Etat-Compens au titre exonérations taxes d'habita.	31 000,00	33 340,00	36 400,00	
748371	Dotation d'équipement des territoires ruraux	62 400,00	14 220,00	74 200,00	Diagnostic local de santé, centre bourg, logiciel PLUI, chargé de mission PLUI
Total Autre	produits de gestion courante	112 500,00	115 837,37	154 510,00	
752	Revenus des immeubles	112 500,00	115 837,35	154 500,00	Logements communautaires + location AMI
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,02	10,00	The second secon
Total Produ	its exceptionnels	2 100,00	6 549,14	2 100,00	
7711	Dédits et pénalités perçues	0,00	400,00	0,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur op de gestion	100,00	5 312,21	100,00	
773	Mandals annulés ou atleints déchéance quadriennale	2 000,00	89,93	2 000,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	747,00	0,00	

BP 2017 : Budget Principal

Dépenses d'investissement

		BP 2016	CA 2016	RAR	Propositions nouvelle	BP 2017	Commentaires
Total Daficit	d'investissement reporté	315 436,49	0,00		66 673,52	68 673,62	
1	Défait d'invests sement reporté	315 436,49	0,00		68 673,52	68 673,52	
Total Operat	lions d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	49 813 86		50 020,00	50 020 00	
13911	Etat et établissements nationaux	31 527,49	31 341,35		31 350.00	31 350,00	
13912	Régions	12 545,85	12 545,85		12 550,00	12 550 00	
13913	Départements	2 304,01	2 304,01		2 310,00	2 310 00	Amortissement des subventions
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	3 622,65	3 622,65		3 810,00	3 810,00	
192	Plus ou moins-values eur cessions d'immob	0,00	0,00		0.00	0.00	
Total Empru	nts et dettes assimilés	119 938,42	116 490,28	2 000.00	122 676,60	124 876 80	
1641	Emprunts en euros	111 938,42	111 938,42		116 876,80	116 876 80	Remboursement emprunts
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	4 551 83	2 000.00	6 000,00	8 000,00	
Total Immob	illisations incorporaties	40 000 00	0,00	- CONTRACTOR OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 1	40 000 05	40 000 00	
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000.00	
2051	Concessions et droits similaires	35 000,00	0,00		35 000.00	35 000.00	Site internet
Total Subver	ntions d'équipement versées	223 300,00	104 495,20	5a 000 00	205,500,00	263 500,00	
204121	Biene mobiliere, matériel et études	0,00	10 045,00			0.00	
204132	Basments et installations	0,00	0,00		35 500.00	35 500.00	Voie verte (participation études CD 08)
2041412	Básments et installations	11 500,00	0,00		0.00	0.00	
2041642	Basments et instalfasions	9 000,00	9 000,00		0.00	0.00	
20421	Biena mobiliers, matériel et études	152 800,00	43 537,03	50 000 00	120 000 00	170 000 00	Solde aides individuelles ORAC
20422	Bâtiments et installations	50 000,00	41 913,27	8 000,00	50 000,00	58 000.00	Habiler mieux et toitures/facades
Total Immob	illisations corporelles	67 500.00	44 622 26			555 026,00	<u> </u>
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	55,08		0.00	0.00	
2132	Immeubles de rapport	500,00	466,56		388 400,00	388 400,00	Acquisition terrain + battment AM + émoluements notaire + frais division géomètre
2138	Autres constructions	0,00	0,00		83 000,00	83 000,00	Acquisition terrain ADRIAN + emoluement notaire + aménagement hureaux Ballay
21578	autre materiel et outillage volrie	0,00	0,00		4 900,00	4 900 00	Matériel entretien des zones (service technique)
21732	Immeubles de rapport	20 000,00	18 728 82	726,00	16 000,00	16 726,00	Travaux logements communautaires (Chaudière, Portes Remise en état du logt de Belleville)
2182	Metériel de transport	2 000,00	0,00		35 000 00	35 000 00	2 véhicules
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	8 417,60	2 000,00	10 000 00	12 000 00	Aménagements Ballay
2184	Mobiller	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	16 954 20		10 000,00	10,000,00	
Total Immob	ills ations on cours	300 000,00	0,00		0,00	0,00	
2313	Constructions	300 000,00	0,00		0,00	0.00	
Total Autre	immobilisations financières	1 544 318,63	15 255,50		394 029,73	394 029,73	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	15 255,50		0,00	0.00	
276351	GFP de rettachement	1 544 318,63	0,00		394 029,73		ZAE Vouziers+PAD+batiment d'entreprises
Fotal:		2 650 493,54	330 677 17	62 726,00	1 433 400.05	1 496 126.05	

Recettes d'investissement

		BP 2016	CA 2016	RAR	Propositions nouvelle	BP 2017	Commentaires
Total Viren	ent de la section de fonctionnement	1 932 057,05	0.00		1 047 130,65	1 047 130,65	
1	Mrement de la section de fonctionnement	1 932 057,05	0,00		1 047 130,65	1 047 130,65	
otal Opera	tions d'ordre de transfert entre sections	255 000,00	265 724,38		236 410.00	236 410.00	
2804121	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	
804122	Bătments et installations	0,00	00,0		190,00	190,00	
8041411	Biens mobiliers, matériel et études	2 741,01	2 741,01		2 750 00	2 750.00	
8041412	Bătmenta et installations	7 151,95	7 151,95		7 300,00	7 300,00	
8041642	Băsments et installations	993,49	993,49		1 000,00	1 000.00	
80421	Biens mobiliers, matériel et études	37 533,73	37 797,70		30 610,00	30 610,00	
80422	Basments et installations	27 599,79	27 599,79		3 900,00	3 900,00	
8051	Concessions et droits similaires	2 403,00	2 403,00		2 450,00	2 450,00	
81318	Autres bâtiments publics	00,0	0,00		150,00	150,00	Amortissements
8132	Immeubles de rapport	0,00	0,00		1 000,00	1 000 00	Panouesamens
8138	Autres constructions	20 223,58	19 223,56		19 300,00	19 300,00	
81784	Mobilier	0,00	0,00		360,00	360,00	
81732	Immeubles de rapport	137 564,07	137 564,07		140 200,00	140 200,00	
8181	Install générales agencement à aménagements dners	901,32	901,32		950,00	950,00	
8182	Matériel de transport	10,908,01	10 908,01		11 000,00	11 000,00	
8183	Material de bureau et informatique	1 353,30	1 188,71		4 350,00	4 350,00	
8184	Mobilier	1 555,89	1 680,89		1 700,00	1 700,00	
8188	Autres immobilisations corporelles	4 070,88	3 570,88		7 200,00	7 200,00	
otal Dotat	ons, fonds divers at reserves	465 406,49	517 951,49		84 585.40	84 585,40	
0222	FCTVA	140 000,00	2 515,00		15 911,88	15 911 88	
068	Excédents de fonctionnement capitalis és	315 436,49	315 436,49		68 673,52	68 673,52	
otal Subve	ntions d'investissament reques				120 000 00	120 000 00	
311	Etat et Etablissementa nafonaux	0.00	0.00		120 000,00	120 000 00	Solde FISAC
etal Empr	ints et dettes assimilés	8 000,00	£ 337,00		8 00:0:00	A 000,00	
85	Dépôts et causionnements reçus	8 000,000	5 337,00		00,000	8 000,000	
otal Immo	bilisations corporelles	0.00	427.27		0,00	0.00	
1732	Immeubles de rapport	0,00	427,27		0,00	00,00	
otal		2 650 493.54	577 440,14		1 496 126,05	1 496 126 05	

Les membres du Conseil communautaire ADOPTENT le budget primitif budget général avec 92 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION.

Admissions en non-valeur

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Mme la comptable publique demande à l'organe délibérant d'accepter les non-valeurs suivantes sur le budget « Déchets ménagers » :

Année	Nombre de tiers	Montant
2010	3	8,53
2011	8	23,71
2012	14	57,7
2013	32	142,47
2014	21	116,76
2015	41	118,73
2016	23	46,13
TOTAL	142	514,03

Deux motifs conduisent à ces admissions en non-valeur:

- Personnes décédées et demande de renseignements négative : représentant un montant de 196.08
 €
 - Recouvrement inférieur au seuil poursuite (8 euros): représentant un montant de 317.95 €

Le Conseil communautaire ACCEPTE à l'unanimité les admissions en non-valeur telles que présentées ci dessus.

 Modification de la délibération concernant les indemnités des élus suite à la modification de l'indice brut terminal de la FPT servant de base au calcul de ces indemnités

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017);
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

En conséquence et puisque la délibération du Conseil communautaire du 24/04/2014 fait mention de l'indice brut terminal 1015, il est nécessaire d'apporter une modification à cette délibération;

Le conseil communautaire est donc invité à en délibérer. Le projet de délibération figure ci-après :

« Vu les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents des Communautés de Communes, issus des articles L. 5211-12, R. 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur un taux applicable aux valeurs maximales variant selon la population du groupement;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise compte au 1^{er} janvier 2017 une population totale comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,

Considérant que le taux maximal pour cette strate de population correspond à 48,75 % de l'indice brut terminal pour le Président et à 20.63% de l'indice brut terminal de la FPT;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECIDE que l'indemnité du Président est fixée à 41.44% de l'indice brut terminal de la FPT;

DECIDE que l'indemnité des Vice-Présidents est fixée à 17.53% de l'indice brut terminal de la FPT;

PRECISE que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Mme ODIENNE fait savoir que l'indice brut terminal de la FPT est passé au 1^{er} janvier 2017 de l'indice 1015 à 1022.

La modification de la délibération concernant les indemnités des élus est approuvée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

• Autorisation de dépôt d'une demande de subvention pour une étude stratégique concernant le Parc Argonne Découverte

Le Bureau du 1^{er} février a pris acte qu'une étude concernant l'évolution des modalités de gestion du PAD serait réalisée en 2017.

En effet, la gestion en régie par une collectivité entraine une rigidité de fonctionnement importante et s'avère inadaptée aux enjeux auxquels est confronté un site dont le chiffre d'affaires annuel dépasse désormais les 500'000 €.

Cette étude devra porter sur :

- La structuration juridique (SPL, DSP, SEM, EPIC, Bail emphytéotique...)
- Une perspective financière
- Des scénarios de développement

Elle devra également s'assurer que les scénarios de structuration proposés soient adaptés au cas particulier d'un parc de loisir à dominante animalière (nécessité d'obtenir des certificats de capacité pour les animaux...) et soient satisfaisants en termes de souplesse de gestion.

L'étude pourra examiner une structuration incluant la gestion de plusieurs sites y compris situés hors du territoire de la 2C2A.

La Région Grand Est a décidé d'aider le recours à un conseil extérieur pour la création d'un projet touristique ou pour la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation d'une offre touristique.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention dans le cadre de ce dispositif dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais étude de gouvernance	25 000 €	Région Grand Est (20%)	5 000 €
		Autofinancement	20 000 €
	25 000 €		25 000 €

Le Conseil communautaire APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'étude stratégique du Parc Argonne Découverte et AUTORISE le président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Grand Est à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Avenant au bail commercial conclu avec la société AMI - Résiliation partielle

Dans le cadre d'une procédure d'expropriation, la ville de Vouziers est devenue propriétaire en 2015, d'un bâtiment industriel, loué à l'entreprise AMI ainsi que du terrain d'assise, représentant une surface totale de 40 095 m², répartis sur les parcelles cadastrées AM 491 et AM 255.

Ce bâtiment, à usage industriel, a une surface de 14 000m² dont 12 000m² à usage d'atelier de production et 2 000m² à usage de bureaux et locaux sociaux. L'entreprise AMI loue ce bâtiment et le terrain attenant par l'intermédiaire d'un bail commercial conclu pour une durée de 9 ans à compter du 7 juin 2013. Le loyer est de 4 500€ par mois.

Par délibération en date du 14/12/2016, n°DC2016/111, le Conseil communautaire a décidé d'acquérir cet ensemble immobilier au prix de 381394 € et a autorisé le Président à signer tous les actes à intervenir en ce sens. Par acte notarié en date du 08/03/2017, la vente a été conclue.

Du fait de cette vente, la 2C2A s'est subrogée purement et simplement dans les droits et obligations de la commune de Vouziers vis-à-vis de l'entreprise locataire.

En vue de la cession du terrain attenant au bâtiment AMI d'une contenance de 16 200 m² à prendre dans la parcelle AM n°255 et afin de permettre celle-ci dans les meilleures conditions, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à conclure un avenant au bail locatif ayant exclusivement pour objet une réduction du périmètre du bien loué. Ainsi, sans que le montant du loyer ne soit modifié, l'avenant envisagé permettra d'exclure du bail locatif le terrain ci-avant défini et inoccupé par l'entreprise.

Les Commissions Développement Economique et Finances du 22 mars et le Bureau du 29 mars ont remis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil communautaire ADOPTE à l'unanimité la délibération ci-dessus proposée.

Fixation du prix de vente pour le terrain situé dans la parcelle cadastré AM n°255 et autorisation au Président de céder le bien

Par délibération en date du 14/12/2016 n°DC2016/111, le Conseil communautaire a décidé d'acquérir un ensemble immobilier au prix de 381 394 € et a autorisé le Président à signer tous les actes à intervenir en ce sens.

Ledit ensemble immobilier est un bâtiment industriel, loué à l'entreprise AMI ainsi que son terrain d'assise, représentant une surface totale de 40 095 m² répartis sur les parcelles cadastrées AM 491 et AM 255. Ce bâtiment, à usage industriel, a une surface de 14 000m² dont 12 000 m² à usage d'atelier de production et 2 000 m² à usage de bureaux et locaux sociaux. L'entreprise AMI loue ce bâtiment et le terrain attenant par l'intermédiaire d'un bail commercial conclu pour une durée de 9 ans à compter du 7 juin 2013. Le loyer est de 4 500€ par mois.

Par acte notarié en date du 08/03/2017, la vente a été conclue.

Du fait de cette vente, la 2C2A s'est subrogée purement et simplement dans les droits et obligations de la commune de Vouziers vis-à-vis de l'entreprise locataire.

En vue de la cession du terrain attenant au bâtiment AMI d'une contenance d'environ 16 200 m² à prendre dans la parcelle AM n°255 qui interviendra après résiliation partielle du bail commercial liant la Communauté de communes et l'entreprise AMI et ayant exclusivement pour objet une réduction du périmètre du bien loué (exclusion du bail locatif du terrain dont la vente est envisagée et inoccupé par l'entreprise), il sera proposé au Conseil communautaire de fixer un prix de vente de 13€ au m² pour ledit terrain et d'autoriser le Président à conclure un compromis de vente avec la société SCI DEVIN assorti d'une condition suspensive au profit de l'acquéreur, à savoir l'obtention par celui-ci du permis de construire, puis de conclure la vente avec cette société dans le cadre d'une vente amiable.

Ce prix est défini compte tenu de la localisation avantageuse de la parcelle et par analogie au prix des terrains de la Zone d'Activités Economiques de Vouziers, adjacents à la parcelle, et dont le prix a été fixé par le Conseil Communautaire à 13€/m²

En vue de ladite cession, le Directeur Départemental des Finances Publiques a été consulté le 23/02/2017 afin qu'un avis du domaine sur la valeur vénale du terrain soit établi. Le 08/03/2017 l'avis a été communiqué aux services communautaires et estime la valeur du terrain d'une contenance de 16 200 m² à prendre dans la parcelle AM n° 255 à 80 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

Eu égard à ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire :

- de vendre à l'amiable un terrain d'une contenance de 16 200 m² à prendre dans la parcelle AM n° 255, située à Vouziers, représentant un montant de 210 600 €
- d'autoriser le Président à signer un compromis de vente avec la société SCI DEVIN dans les conditions précisées ci-avant
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

Les Commissions Développement Economique et Finances du 22 mars et le Bureau du 29 mars ont remis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil communautaire ADOPTE à l'unanimité la délibération telle que présentée ci dessus.

Acquisition et cession d'un ensemble immobilier au profit de l'entreprise « Garage Adrian »

Le Conseil Départemental des Ardennes est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 69 rue Bournizet 08400 Vouziers, cadastré section AC n°517 et d'une contenance totale de 1 811 m².

Il s'agit de l'ancien local du Territoire Routier Ardennais de Vouziers composé de bâtiments nécessitant d'importants travaux de réfection et de remise aux normes, constitués principalement de salles de réunions et de bureaux ainsi qu'un parking d'une capacité de 12 véhicules donnant sur la rue Bournizet.

En vue de sa cession, le Directeur Départemental des Finances Publiques a été consulté par le Département des Ardennes le 27/07/2016 et a estimé la valeur vénale de cet ensemble à $70\,000$ avec une marge de négociation de 10% (avis en date du 21/10/2016).

Par correspondance en date du 21/10/2016, le Président du Conseil Départemental a proposé à la Communauté de communes d'acquérir ce bien au prix de 70 000 €.

Par correspondance en date du 09/12/2016, le « Garage Adrian » (activités de garage automobile et de vente de voitures d'occasion) qui exerce ses activités au sein de bâtiments contigus, a fait connaître son intérêt pour cet ensemble immobilier en faisant valoir que son acquisition permettrait le développement et la création de

nouvelles activités (nettoyage et locations de véhicules). Un tel développement pourrait être créateur d'emplois sur le territoire.

La Communauté de communes a informé le Département des Ardennes du souhait de l'entreprise de se porter acquéreur de cet ensemble immobilier. Toutefois, le Département a informé la Communauté de communes par correspondance en date du 06/02/2017 que, du fait de procédures internes, il ne lui était pas possible de céder dans le cadre d'une vente amiable, de gré à gré, un bien immobilier à une personne privée. Une telle procédure étant réservée aux cessions immobilières entre collectivités.

En réponse et afin de ne pas entraver le développement économique de la société « Garage Adrian », la Communauté de communes a fait savoir au Conseil Département par correspondance en date du 21/02/2017 et sous réserve d'un avis favorable de son Conseil communautaire, qu'elle se proposait d'acquérir ce bien pour un montant de 70 000 € en vue de le rétrocéder ensuite à la société « Garage Adrian » pour un prix analogue.

Par correspondance en date du 09/02/2017, ladite société a renouvelé son souhait auprès de la Communauté de communes d'acquérir cet ensemble immobilier au prix de 70 000€ auxquels s'ajouteront les frais notariés payés par la Communauté de Communes ainsi que les frais notariés restant qui seront à la charge de l'acquéreur.

Après avis favorable des Commissions Développement Economique et Finances du 22 mars 2017 et du Bureau du 29 mars 2017, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à acquérir dans le cadre d'une vente amiable auprès du Département des Ardennes l'ensemble immobilier sis 69 rue Bournizet 08400 Vouziers, cadastré section AC n°517 d'une contenance totale de 1811 m² pour un prix de 70 000 €;
- d'autoriser, après son acquisition, le Président à vendre dans le cadre d'une vente amiable au profit de la société « Garage Adrian » ce même bien pour un prix de 70 000 € auquel s'ajouteront les frais notariés réglés pour la 2C2A pour l'acquisition auprès du Conseil Départemental estimés à 3 000€.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

Monsieur MATHIAS interroge sur le risque d'être accusé de favoritisme sans démarche de mise en concurrence.

M. MAKSUD répond que pour le moment il n'existe pas d'obligation légale de mise en concurrence à partir du moment où le prix correspond à l'avis des Domaines. Ceci étant, il faut avoir à l'esprit que la législation va évoluer à ce sujet.

Le Conseil communautaire à l'unanimité ADOPTE la délibération telle que présentée ci-dessus.

• Arrêt de l'adhésion auprès de ID CHAMPAGNE ARDENNE

La 2C2A a adhéré en 2010 à la CADEV, qui à l'issue d'une fusion avec CARINNA, est devenue en 2014 ID CHAMPAGNE ARDENNE (agence pour l'innovation et le développement économique)

La commission Développement économique, lors de sa séance du 25 janvier dernier, a proposé de suspendre cette adhésion pour deux raisons :

- La 2C2A adhère également à l'agence départementale de développement économique, elle-même adhérente auprès d' ID Champagne Ardenne
- L'activité économique de la 2C2A est très peu concernée par l'activité d'ID CHAMPAGNE ARDENNE (incubateur d'entreprises innovantes)

Après avis favorable du Bureau, le Conseil communautaire est invité à en délibérer.

Le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité de mettre fin à l'adhésion de la 2C2A auprès d'ID CHAMPAGNE ARDENNE.

7. TOURISME

La Communauté de Communes du Pays Rethélois a relancé la 2C2A récemment au sujet de l'opportunité de recruter un développeur touristique mutualisé entre nos deux structures. Ce dossier a été inscrit par le Rethélois au titre de leur dossier de candidature LEADER.

Ce développeur serait recruté par la 2C2A et mutualisé avec le Pays Rethélois par le biais d'un outil juridique souple : l'entente intercommunale. Il aurait vocation par la suite à devenir le directeur d'un Office de Tourisme Sud-Ardennes.

Du financement, par le biais des programmes LEADER des deux territoires ainsi que par la rédaction d'une fiche-action au sein du contrat de ruralité de la 2C2A, sera sollicité pour les charges liées à ce poste.

Création d'une entente intercommunale avec la Communauté de Communes du Pays Rethélois

L'entente est un accord entre deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'EPCI ou de syndicats mixtes, portant sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions. Cela signifie qu'un EPCI ne peut participer à une entente que lorsque l'objet rentre dans son champ de compétence. Sous cette seule réserve, l'objet de l'entente peut être large.

Celle-ci n'a néanmoins pas la personnalité morale. Toutes les décisions prises doivent, pour être exécutoires, être ratifiées par l'ensemble des organes délibérants intéressés, en l'espèce les Conseils Communautaires des EPCI membres de l'entente.

Son fonctionnement est soumis à une commission spéciale créée à cet effet: la conférence. Celle-ci est composée de 3 membres par EPCI. Une représentation égalitaire est donc automatiquement instituée. Elle n'a pas de pouvoir décisionnel.

Les membres d'une entente peuvent passer entre eux une convention (ou plusieurs) qui doit déterminer :

- L'objet de l'entente
- Les modalités de fonctionnement de la conférence
- La désignation de la collectivité qui porte la maitrise d'ouvrage. En l'espèce, la 2C2A
- Les modalités de financement de l'Entente
- La durée de l'entente
- Les modalités de dissolution de l'entente

Ainsi, le Conseil communautaire est invité à délibérer sur le projet d'entente.

Monsieur SINGLIT demande s'il a été envisagé de créer l'entente avec la CC des Crêtes Préardennaises qui travaillent la 2C2A et le Pays Rethélois sur le SCOT.

Monsieur le Président signifie qu'ils seront les bienvenus s'ils souhaitent intégrer la démarche.

M. BOXEBELD ajoute que l'essence de la 2C2A est l'Argonne et demande si la 2C2A a envisagé de travailler avec l'association ARGONNE PNR.

M. le Président rappelle que ce dossier de Parc Naturel Régional fait l'objet de nombreuses discussions au niveau régional. A l'heure d'aujourd'hui, nous ne savons pas s'il sera mis en place. Ceci étant la 2C2A est partenaire financier de cette association, ce qui témoigne de son soutien.

Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité la création d'une entente intercommunale avec la communauté de communes du Pays Rethélois.

Création d'un poste de chargé de développement touristique

Il est donc proposé de créer un emploi permanent de chargé de développement touristique dans les conditions suivantes:

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2°;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire est invité à délibérer pour :

La création à compter du 1er mai 2017 d'un emploi de CHARGE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE dans le grade d'ATTACHE relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes:

- Promouvoir et valoriser l'offre touristique Sud Ardennes: Conception et vente de produits touristiques / Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan de communication pluriannuel
- Optimisation et harmonisation des offres de service et activités des offices du tourisme
- Animation du territoire
- Accompagner les porteurs de projets du territoire

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum, compte tenu de la nature des fonctions : fonctions très spécialisées et des besoins du service : Le développement touristique à l'échelle du Sud Ardennes nécessite un engagement pluriannuel dans l'objectif également de mener un travail de préfiguration d'un office de tourisme Sud Ardennes.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra donc justifier d'une parfaite connaissance des politiques de développement touristique, des enjeux et outils de pilotage d'un marketing territorial, et d'un positionnement commercial, d'une maîtrise des outils informatiques bureautique et d'administration de site internet, d'une connaissance des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.), des techniques d'Ingénierie de la communication notamment et de la pratique d'une ou plusieurs langues étrangères.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le recrutement ne pourra être effectué qu'une fois la convention régissant l'entente intercommunale validée par une délibération des organes délibérants de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

M. OUDIN relate les questions que les élus de la commission Tourisme et Communication se sont posés sur la position qu'occupera le Directeur de l'Office par rapport à ce développeur touristique, mais également sur son devenir.

Il indique qu'il a fait remarquer en commission les compétences du Directeur de l'OT.

M. BOUILLON indique tout d'abord que cet emploi relève de l'intercommunalité, ce qui n'est pas le cas du directeur de l'OT.

Les missions du développeur touristique consisteront à avoir une approche à l'échelle des 3 intercommunalités. Le Directeur de l'OT travaille pour le territoire de l'Argonne Ardennaise uniquement.

Par ailleurs, le titulaire du poste de directeur de l'OT pourra candidater sur ce poste s'il le souhaite.

M. BOUILLON rappelle également que dans l'hypothèse de la création d'un office intercommunautaire, le contrat du directeur de l'OT lui permet de conserver ses fonctions de directeur adjoint.

Le Conseil communautaire DECIDE de créer un emploi permanent de chargé de développement touristique avec 94 voix POUR et 1 voix CONTRE.

8. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE:

Mise en place du nouveau régime indemnitaire intitulé RIFSEEP

Karine ODIENNE présente la nécessité de mettre en place un nouveau régime indemnitaire en rappelant en préambule les <u>principes</u> de base encadrant le régime indemnitaire

- Le principe de parité : le régime ne peut pas être plus favorable que celui des fonctionnaires d'Etat
- Le principe de libre administration : les collectivités peuvent adapter les règles propres à la FPE, dans le cadre du respect de la parité.
- Le principe d'égalité : deux agents occupant la même fonction dans la même situation doivent être traités de la même manière.
- Le principe de légalité : aucune prime ne peut être instaurée si elle n'est pas prévue par un texte.

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est devenu, depuis 2016, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale.

Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et la circulaire du 5 décembre 2014.

Il est fondé sur la fonction et la valeur professionnelle.

Les objectifs de ce nouveau type de régime indemnitaire :

- Harmoniser l'architecture indemnitaire en la rendant plus souple, plus cohérente et transparente
- Simplifier en réduisant le nombre de régimes indemnitaires applicables à chaque grade
- Valoriser les fonctions des agents
- La fonction en elle-même, sans tenir compte de l'agent
- Le profil professionnel de l'agent (expérience)
- La manière dont exerce l'agent : Individualiser le montant des primes
- Reconnaître les parcours professionnels et les acquis de l'expérience
- Favoriser la mobilité fonctionnelle (harmonisation entre les 3 fonctions publique)

Le RIFSEEP est composé de deux primes :

D'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif.

Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP.

Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs. Les exceptions à cette règle de non-cumul, fixées par arrêté interministériel, sont limitées et répondent à des problématiques très spécifiques.

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Chaque poste a été réparti au sein de groupe / catégorie

Pour la catégorie A: 4 groupes Pour la catégorie B: 3 groupes Pour la catégorie C: 2 groupes

Le CIA, prime intégrée au RIFSEEP, est facultative et permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Aujourd'hui, le RIFSEEP s'applique à une majorité de cadre d'emploi hormis ceux de la filière technique. Mais puisque la Prime de Fonctions et de Résultats mise en place par la 2C2A est abrogée depuis décembre 2015, il est nécessaire de modifier le régime indemnitaire ayant fait l'objet d'un avis favorable remis par le Comité Technique du CDG 08 Le Conseil communautaire est invité à en délibérer.

Le Conseil communautaire ADOPTE la mise en place du nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP à l'unanimité tel que présenté.

 Création d'un emploi permanent d'attaché pour exercer les fonctions de chargé de développement territorial

Le contexte de contractualisation avec le Département, mais aussi avec l'Etat, voire dans le futur avec la Région Grand Est, mobilise l'équipe communautaire et surtout la Direction compte tenu du manque d'ingénierie.

Aussi, il est proposé de créer un emploi permanent d'attaché pour exercer les fonctions de chargé de développement territorial dans les conditions suivantes :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2°;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire est invité à délibérer pour :

La création à compter du 1^{er} mai 2017 d'un emploi de CHARGE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL dans le grade d'ATTACHE relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Animation et suivi administratif et financier des programmes de contractualisation du territoire (Etat, Région, Département)
- Conseil, soutien et assistance auprès des communes du territoire dans le cadre de leurs projets
- Assistance à la mise en œuvre du projet de territoire
- Coordination et accompagnement des projets de développement de l'intercommunalité

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans

maximum, compte tenu des besoins du service : Contractualisation pluriannuelle avec l'Etat et le Département (2017/2020).

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra donc justifier d'une formation supérieure (bac + 4 / 5) en développement local et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil communautaire DECIDE de créer un emploi permanent de chargé de développement territorial avec 94 voix POUR et 1 voix CONTRE.

• Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour des fonctions d'agent d'entretien ménager

L'agent occupant un emploi-titulaire et qui exerce les fonctions d'agent d'entretien ménager a demandé à être placé en congé parental à compter du 25/05/17 après une période de congé maternité. Actuellement, son remplacement est effectué par le biais de l'association Travail et Partage.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La 2C2A peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un CAE pourrait être recruté au sein de la 2c2a pour exercer les fonctions D'AGENT D'ENTRETIEN MENAGER à raison de 28 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois maximum

L'État prend en charge 80 % *(au minimum, 95 % au maximum) d*e la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la 2C2A.

Le Conseil communautaire est appelé à en délibérer.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité la Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour des fonctions d'agent d'entretien ménager.

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Compte tenu du départ de l'agent en charge des affaires juridiques et marchés publics au 1^{er} juillet 2017, et afin de permettre une période de tuilage, le Président propose au Conseil communautaire de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités comme suit :

« Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 1°

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir Juriste Spécialisation Marchés Publics ;

Il est proposé au Conseil communautaire

DE CREER un emploi non permanent de JURISTE SPECIALISATION MARCHES PUBLICS à temps complet, dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes:

Durée du contrat : Période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois, à compter de la date de recrutement.

L'agent devra justifier d'une formation en droit public (bac+4/5) et expérience significative sur un poste similaire, justifiant d'une maitrise de la réglementation des Marchés Publics; de l'utilisation des outils bureautiques et pratique d'une plate-forme de dématérialisation;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- AUTORISE le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.
- DEGAGE les crédits correspondants.

Le conseil communautaire DECIDE de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de juriste spécialisation marchés publics à l'unanimité.

9. ADMINISTRATION GENERALE

• Avenant à la convention de mise à disposition de moyens entre le SSE et la 2C2A concernant des locaux administratifs et techniques

Le nombre d'agents employés par la Communauté de Communes augmente depuis plusieurs années de par la montée en puissance de l'échelon intercommunal et des prises de compétences qui y sont liées.

Les locaux du siège de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise sont donc devenus trop exigus pour accueillir l'intégralité des agents dans des conditions de travail satisfaisantes, voire même réglementaires.

A court terme, il est proposé la conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition de moyens entre le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Est des Ardennes et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Actuellement, cette convention prévoit la mise à disposition à Landèves de:

- Un hangar/garage poids lourds de 576 m²
- Un atelier Poids lourds de 108m²
- Des vestigires de 24m²
- Un Bureau de 25m² pour le service Environnement
- Un accès avec usage partagé des locaux techniques et administratifs communs.

Il s'agirait que la 2C2A puisse disposer de 2 bureaux supplémentaires à Landèves d'une superficie d'environ 25m² chacun pour un montant complémentaire toutes charges hors téléphone comprises de 720€ mensuel. Il est proposé au Conseil Communautaire :

• D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la Convention de mise à disposition de moyens entre le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Est des Ardennes et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

• D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Conseil Communautaire AUTORISE à l'unanimité la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de moyens entre le SSE et la 2C2A, tel qu'il a été présenté, concernant la location de deux bureaux supplémentaires.

• Retrait du projet d'adhésion au syndicat mixte ouvert Ardennes Numérique et du transfert de la compétence « communications électroniques »

Consciente de l'importance du Haut Débit et du Très Haut débit au bénéfice de l'attractivité et de la compétitivité de son territoire, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise s'était engagée dans l'aménagement numérique des Ardennes en décidant par délibération n°DC2015-97 du 15/12/15:

- o d'approuver la création du Syndicat Mixte Ouvert «Ardennes Numérique» dédié à la création et l'exploitation d'infrastructures et réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le territoire de ses membres, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire visant à réduire les inégalités territoriales dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication en optimisant l'attractivité du territoire, et ce dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN du Conseil départemental des Ardennes tel que mis à jour le 13 mars 2015 ainsi qu'au gré de ses évolutions ultérieures que ce SDTAN pourrait connaître,
- o d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert «Ardennes Numérique »,
- o d'approuver les statuts du syndicat mixte
- o de prendre connaissance du projet de règlement intérieur
- o d'autoriser le transfert à cette structure sur le périmètre du territoire départemental de la compétence visée à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétences portant sur l'ensemble des réseaux et services locaux de télécommunications tels que définis à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, y compris les infrastructures et réseaux réalisés, le cas échéant, par le département avant la création du Syndicat Mixte et qui sont nécessaires à l'exercice de la compétence du SMO, (cette compétence du SMO ne portant pas en revanche sur le réseau existant constitué par et sur la commune de Chooz, à la date du transfert de la compétence "communications électroniques" à la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse),
- o de désigner les Conseillers communautaire suivants pour siéger au sein du Conseil syndical : Titulaire Francis SIGNORET / Suppléant Pierre LAURENT CHAUVET
- o d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Toutefois, le processus de création du Syndicat Mixte Ouvert « Ardennes Numérique » a été suspendu et n'a pas donné lieu à un arrêté préfectoral de création, compte tenu de l'émergence d'un projet d'aménagement numérique repris à l'échelle régionale.

En effet, au cours de l'année 2016, la Région Grand Est a proposé aux sept Départements, à savoir les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges, de s'associer dans un projet toujours aussi ambitieux d'aménagement numérique déployé à l'échelle du territoire régional avec une maîtrise d'ouvrage régionale.

Par délibération n° 2016-12-306 du 2 décembre 2016, le Conseil départemental des Ardennes a rappelé son attachement à l'aménagement numérique du territoire en Très Haut Débit et confirmé le partenariat avec la Région Grand Est et les six autres Départements, en décidant :

- d'approuver le principe du portage et de la maîtrise d'ouvrage du SDTAN par la Région Grand Est,
- · d'approuver le recours par la Région au mode concessif pour la réalisation du projet,
- d'autoriser le Président à négocier auprès de la Région, à signer, le cas échéant toutes les pièces nécessaires et à engager toutes les actions pour assurer la mise en œuvre du projet Très Haut Débit,
- · d'autoriser le Président à négocier la convention de financement, mise en œuvre et de suivi du projet

Très Haut Débit entre les Départements et la Région,

d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de l'opération.

Par conséquent, par cette délibération, le Département des Ardennes a confirmé pleinement la Région Grand Est comme étant la structure porteuse et de gouvernance pour déployer le projet de RIP à l'échelle régionale et, dans ce cadre, mettre en œuvre le projet d'aménagement numérique du Département des Ardennes suivant son SDTAN du 13 mars 2015.

C'est dans ces conditions que, par cette délibération, le Conseil départemental entend informer et prendre acte de ce que le Syndicat Mixte Ouvert « Ardennes numérique » n'a pas été créé et ne le sera pas, compte tenu de la reprise par la Région Grand Est du portage et de la gouvernance du projet, à l'échelle régionale, intégrant la mise en œuvre du SDTAN du Département des Ardennes.

Toutefois le Département des Ardennes a conservé sa compétence « communications électroniques » au sens de l'article L. 1425-1du CGCT, détenue de par la loi, sans transfert au SMO.

Par conséquent, il y a lieu de constater que la délibération n° DC2015/97 du 15/12/15 par laquelle le Conseil Communautaire de la 2C2A a entendu à l'époque adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Ardennes numérique » n'a pas été exécutée.

De ce fait, pour être en cohérence avec la délibération du Conseil départemental des Ardennes n° 2016.12.306 du 2 décembre 2016 et pour en permettre une parfaite exécution, il est proposé au Conseil Communautaire de ne donner aucune suite à sa délibération n° DC2015/97 du 15/12/15, de renoncer à sa mise en œuvre et de procéder au retrait de cette délibération.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver que la délibération n° DC2015/97 du 15/12/15 « adhésion au syndicat mixte ouvert "Ardennes Numérique" et transfert de la compétence "communications électroniques » par laquelle le Conseil Communautaire a entendu adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Ardennes numérique » n'a pas été exécutée,
- d'approuver qu'il n'y a pas lieu de mettre en œuvre la délibération n° DC2015/97 du 15/12/15 «adhésion au syndicat mixte ouvert "Ardennes Numérique" et transfert de la compétence "communications électroniques », compte tenu de la délibération du Conseil départemental du 2 décembre 2016 confirmant pleinement la Région Grand Est comme structure porteuse et de gouvernance pour déployer le projet de RIP à l'échelle régionale et, dans ce cadre, pour mettre en œuvre le projet d'aménagement numérique du Département des Ardennes suivant son SDTAN du 13 mars 2015,
- d'autoriser le Président à ne donner aucune suite à la délibération n° DC2015/97 du 15/12/15 «adhésion au syndicat mixte ouvert "Ardennes Numérique" et transfert de la compétence "communications électroniques », et de renoncer à sa mise en œuvre et, par voie de conséquence, de retirer cette délibération,
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, en particulier auprès des services de Préfecture, et à signer tous documents, actes relatifs à ce dossier.

Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la délibération telle qu'elle a été présentée ci-dessus.

Résiliation de la convention d'utilisation du service technique mutualisé conclue avec la commune de VRIZY, devenue commune nouvelle de Vouziers

La commune de Vrizy avait signé une convention de mise à disposition du service technique commun d'entretien général de la voirie, des espaces verts et bâtiments à compter du 1^{er} octobre 2013 pour un volume horaire de 275 heures.



La commune de Vrizy étant devenue commune nouvelle de VOUZIERS, les services municipaux sont chargés également de l'entretien de la commune de Vrizy (et de Terron sur Aisne).

En conséquence, le conseil municipal de Vouziers, lors de sa séance du 13 décembre 2016, a délibéré favorablement pour la résiliation de la convention avec la 2C2A.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer sur la résiliation de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil décide avec 2 voix CONTRE la résiliation de la convention d'utilisation du service technique mutualisé conclue avec la commune de Vrizy.

• Désignation d'un représentant auprès du CNAS

Suite à la démission de M. COURVOISIER CLEMENT, le Conseil communautaire est invité à désigner un remplaçant aux fins de représenter la 2C2A au sein du Comité National d'Action Sociale (organisme d'action sociale pour le personnel de la FPT).

Monsieur GODART présente sa candidature.

Le Conseil à l'unanimité désigne M. GODART comme représentant auprès du CNAS

10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MATHIAS propose de faire plus de réunions pour qu'elles soient moins longues. Il évoque le vote électronique, le Président lui répond que ce n'est pas la priorité.

N'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance,

Raoul MAS

Compte rendu du Consell communautaire du 13/02/2017 Page 40 sur 40